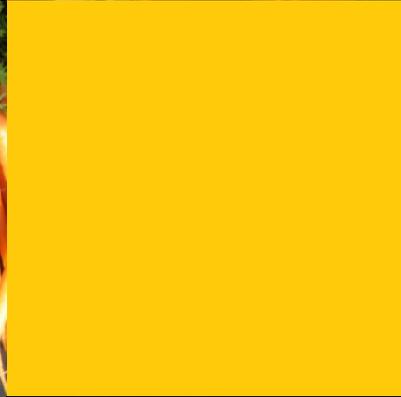
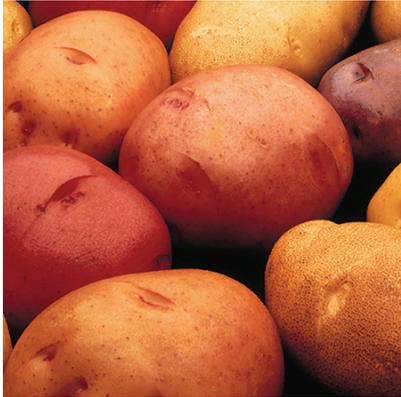


# 2014

## RAPPORT ANNUELLE



Canadian  
Horticultural  
Council

Conseil  
canadien de  
l'horticulture

[HortCouncil.ca](http://HortCouncil.ca)



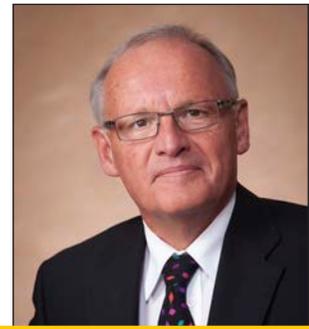
# Table des matières

---

Rapport du Président	2
Rapport de la vice-présidente directrice	5
Renforcement des initiatives de sensibilisation	7
Commerce et normes du secteur	10
Recherche et innovation	13
Salubrité et traçabilité	16
Coordonner les activités liées aux cultures	19
Pomme	19
Bleuets	24
Serriculture	28
Pommes de terre	32
Légumes	37
Cultures, phytoprotection et environnement	40
Ressources humaines	44
Gestion des risques	46
Activités de relations externes et communications	47
Collaboration et liens	49



# Rapport du Président



## À l'attention des membres du Conseil canadien de l'horticulture

### Santé financière du CCH

Je suis heureux de pouvoir partager avec vous les réalisations du Conseil canadien de l'horticulture. Il y a deux ans, nous éprouvions de la difficulté à trouver des moyens de financer l'organisme. Grâce à votre soutien, nous avons pu hausser les frais d'adhésion de 17 % et ainsi rétablir notre santé financière.

### Le CCH a déménagé dans de nouveaux locaux

Nous tenons à féliciter Anne Fowlie et son équipe pour leur dévouement et leurs loyaux services envers l'organisme. Les deux dernières années ont été très occupées. En plus de gérer l'ensemble des dossiers, Anne et son équipe ont vendu notre ancien édifice du 9, Corvus Court et acheté une copropriété neuve au 2200, Prince of Wales. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter nos nouveaux locaux le 24 février. Ils sont lumineux et bien aménagés. Il reste quelques meubles à acheter et quelques petites questions à régler, mais le bureau est dans l'ensemble fonctionnel. Si vous êtes à Ottawa, n'hésitez pas à communiquer avec Anne et son personnel; ils se feront un plaisir de vous faire visiter les lieux.

L'emménagement dans nos nouveaux locaux nous a également permis de profiter du gain en capital et des intérêts générés par notre ancien édifice pour rembourser la totalité de notre dette. Nous sommes convaincus que nous disposons des fonds suffisants pour mener à bien nos activités jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous recommencions à facturer nos membres. Le remboursement de la dette représente un événement important qui aura des répercussions positives pour le CCH. Lorsque nous avons acheté nos anciens locaux en 2002, bon nombre de nos membres ont contribué des fonds additionnels qui nous permis de conclure la transaction. Nous célébrerons le remboursement de notre dette lors de l'assemblée annuelle à Québec et rendrons un hommage spécial aux membres qui, par leur contribution financière, ont démontré leur confiance dans notre organisation.

### Conseil d'administration du CCH

Le CCH a convenu il y a trois ans d'autoriser le paiement d'indemnités journalières aux membres du conseil, une pratique courante dans la plupart des organismes. L'ensemble des membres du conseil a choisi de ne pas se prévaloir de ces indemnités au cours des deux dernières années afin d'aider le CCH à retrouver sa vigueur financière passée. J'aimerais remercier personnellement les membres du conseil pour ce geste qui a largement contribué à la santé financière actuelle de notre organisme.

Lors de notre réunion de l'été dernier, nous avons invité certains de nos partenaires à se joindre à nous pour une journée de visites de fermes au Manitoba. Des représentants de Bayer Crop-Science, Syngenta, Financement agricole Canada, John Deere et Peak of the Market ont accepté



l'invitation. Nous avons profité de cette journée pour faire découvrir notre secteur d'activités à ces partenaires et renforcer nos relations. J'ai essayé de faire un suivi auprès des partenaires afin de déterminer quelles mesures pourraient contribuer à tirer parti de nos solides relations.

### Protection financière des vendeurs de fruits et de légumes

Ces dernières années, nos efforts de lobbying se sont concentrés sur la mise en place au Canada d'un régime de fiducie semblable à celui de la Perishable Agricultural Commodities Act (PCA) aux États-Unis. Nous étions ravis il y a deux ans quand après plusieurs années de lobbying, les gouvernements canadiens et américains semblaient

favorables à l'adoption d'une législation comparable afin d'offrir une protection financière aux vendeurs de fruits et légumes en cas de faillite ou d'insolvabilité. Nous n'avons toutefois aucun succès à rapporter sur cet enjeu pour l'instant. Malgré tous les efforts déployés auprès du gouvernement, nous n'avons réussi à faire aucune percée dans ce dossier. Notre dernier espoir consiste



*Adrian Simkins (directeur d'usine, Village Farms, Surrey, C.-B.), Keith Kuhl et Bay Hayre (membre du conseil d'administration du CCH, C.-B.)*

à collaborer avec le comité chargé d'étudier le rapport d'Industrie Canada sur les conclusions de l'examen de la Loi sur la faillite. Nous continuerons à travailler avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC) avec l'espérance d'obtenir des résultats positifs.

Nous sommes conscients que la dernière année a apporté son lot de nouveaux défis pour les producteurs, surtout ceux qui comptent sur le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Nous entendons travailler avec le gouvernement afin de nous assurer que ces questions sont résolues. Pour ce faire, nous avons besoin de connaître et comprendre pleinement les difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Le personnel du CCH est disponible pour documenter vos cas particuliers. Nous utiliserons les dossiers ainsi constitués pour démontrer au gouvernement la nécessité d'un changement. Avant de nous adresser au gouvernement, nous devons non seulement cerner la problématique, mais également être en mesure de présenter une solution.



*Keith Kuhl et Adrian Simkins (directeur d'usine, Village Farms)*





*Jos Moerman, (propriétaire, Sunnyside Greenhouses, Surrey, C.-B.), Keith Kuhl et (membre du conseil d'administration du CCH, C.-B.)*

### Visites de l'industrie

Nous avons continué au cours de la dernière année à rendre visite à nos membres partout au pays. Il s'agit là de l'aspect le plus agréable de ma fonction de président. Je suis toujours aussi étonné par la diversité de notre secteur. Nous représentons tous les types d'exploitations, des petites fermes familiales aux grandes fermes constituées en société. Quelle que soit leur taille, toutes ces entreprises partagent la même fierté de produire des fruits et légumes sains et salubres. Nous pouvons être fiers d'être les fournisseurs de la partie la plus saine de la diète de tout le monde.

### Durabilité

Le CCH a décidé il y a plus de 10 ans qu'il était temps d'aller de l'avant avec l'élaboration d'un programme de salubrité des aliments. Les membres du CCH avaient alors conclu que nous avions le choix entre élaborer un programme de salubrité des aliments acceptable ou être tenus de nous conformer à un programme élaboré par d'autres. Je crois que nous sommes maintenant à la prochaine étape. Les discussions relatives à la durabilité se sont intensifiées au cours des dernières années. Bon nombre de clients de détail travaillent à l'élaboration ou à la mise en œuvre de leurs propres programmes de durabilité. Je crois que nous devons une fois encore choisir entre élaborer un programme qui sera accepté ou accepter un programme qui sera élaboré.

La société, l'économie et l'environnement (ou plus simplement, les gens, le profit et la planète) forment les trois piliers de la durabilité. Le profit est au cœur même de la durabilité. Aucun organisme ne peut en effet prétendre à la durabilité sans d'abord prouver sa rentabilité. La durabilité comprend l'engagement de s'assurer que vos fournisseurs et clients peuvent être rentables, que les personnes que vous employez recevront une juste rémunération et un environnement de travail sécuritaire, et que l'environnement vous tient à cœur. Comme dans le cas de la salubrité alimentaire, la plupart des fermes appliquent la majorité des exigences d'un programme de durabilité, mais n'ont pas encore officialisé leur plan ni élaboré un plan pouvant être vérifié.

Je crois que nous devons former un groupe de travail ayant pour mandat de concevoir un modèle de durabilité que les fermes membres du CCH pourront utiliser afin de mettre en œuvre leur programme de durabilité. À mon avis, un tel programme de durabilité doit également être vérifiable et j'espère que sa vérification pourra être intégrée à celle de la salubrité alimentaire afin d'éviter la multiplication des tâches. Nous examinerons cette question plus en détail dans le cadre de notre assemblée.

Respectueusement soumis par

Keith Kuhl  
Président

Le 11 mars 2015



# Rapport de la vice-présidente directrice



## À l'attention du président et des membres du Conseil canadien de l'horticulture

En 2014, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a planté plusieurs jalons en plus de contribuer à plusieurs réalisations dignes de mention. Mais malgré toutes nos réussites, certains dossiers n'ont pas connu les développements escomptés.

Comme toujours, nous avons beaucoup de pain sur la planche et c'est avec prudence que nous devons gérer nos ressources et cibler nos activités. Nous avons axé nos efforts sur la défense des intérêts du secteur et le lobbying, et vers le renforcement des liens avec un large éventail d'intervenants et de partenaires. Notre attention s'est portée sur :

- la protection des plantes et des cultures
- le commerce, les normes du secteur et l'accès aux marchés
- la main-d'œuvre agricole
- la salubrité des aliments et la traçabilité
- la gestion des risques
- la coordination des produits agricoles
- le rayonnement
- la durabilité

Le secteur horticole poursuit sa croissance. L'évolution de la démographie, des préférences des consommateurs, des tendances et de la technologie nous ouvre de multiples perspectives et exerce une influence soutenue sur nos activités. La valeur du dollar canadien, où qu'elle se situe, influe sur la planification des activités et sur les résultats.

La lassitude à l'égard des consultations perdure, mais la nécessité de faire entendre notre voix n'a jamais été aussi grande. Nous devons nous assurer que nos préoccupations et nos besoins sont pris en compte en cours de processus, mais surtout dans la prise de décision. La réglementation découlant de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) doit entrer en vigueur au courant de 2015. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) entend axer ses efforts sur d'autres secteurs d'activité après s'être concentrée sur la salubrité des aliments. Nous sommes donc ravis que l'attention se porte sur la phytoprotection et le commerce. Il s'agit d'éléments clés dans la croissance et la prospérité du secteur horticole et nous ne pouvons nous permettre de les ignorer.

La protection des récoltes figure en tête de nos priorités et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) continuera à nous donner du fil à retordre. Nous nous attendons à réagir à des décisions sur des propositions de réévaluation additionnelles et sommes toujours dans l'incertitude quant aux décisions définitives sur les produits pour lesquels nous avons déposé des soumissions formelles et détaillées.

Depuis l'annonce de la création du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) en 2011, nous avons travaillé avec diligence de concert avec les membres et divers intervenants du secteur et fonctionnaires. Le plan de travail énonçait l'objectif suivant : « adopter des approches comparables en matière d'outils d'atténuation des risques financiers afin de protéger les fournisseurs canadiens et américains de fruits et légumes contre les acheteurs qui n'honorent pas leurs obligations de paiement. » L'exercice s'est avéré ardu. Un résultat positif, le système unique de délivrance des permis, doit être inclus dans la réglementation découlant de la Loi sur la salubrité



des aliments au Canada. Nous saluons cette initiative, laquelle fait partie d'une solution globale de protection financière des vendeurs de fruits et de légumes frais. Régler la question de l'acquittement des paiements s'avère plus difficile, mais demeure néanmoins l'objectif principal.

La saison d'expédition 2014-2015 s'est accompagnée de certains changements dans la relation que nous entretenons avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Le 1er octobre dernier, l'Agricultural Marketing Service (AMS) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a informé Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) que les entités canadiennes désireuses de déposer une plainte officielle contre un détenteur de permis PACA devraient désormais fournir un cautionnement en vue de l'acceptation de la plainte officielle et de la décision qui s'ensuit.

Certaines tâches et activités demeurent prévisibles d'une année à l'autre. Notre gestion des sujets émergents et des imprévus est cruciale. Par exemple, la question des pollinisateurs fait l'objet d'une couverture médiatique depuis un certain temps déjà, mais celle-ci a pris des proportions inédites en 2014. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015 et peut-être même en 2016.

Au cours de la dernière année, nous avons amorcé un repositionnement de la marque qui se poursuivra en 2015. Nous miserons sur un renouvellement de notre image et sur une réorganisation de notre stratégie de communication.

Le Conseil canadien de l'horticulture a entamé l'année 2015 par une grande réalisation : il a emménagé dans un immeuble de bureaux nouvellement construit, au 2200 promenade Prince of Wales. Soulignons également un autre motif de réjouissance : au prix d'efforts importants, nous avons épongé nos dettes!

Pour la suite de 2015, nous entendons porter une attention particulière aux variations du dollar canadien, à la date et aux résultats des élections fédérales, à la nouvelle réglementation appuyant la Loi sur la salubrité des aliments au Canada ainsi qu'à l'examen obligatoire de lois fédérales ayant une importance particulière pour l'horticulture. L'examen de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et celui de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, notamment, pourraient avoir des répercussions sur les activités des exploitations horticoles.

Nos succès sont attribuables aux efforts et au dévouement des membres du conseil d'administration, des personnes qui animent nos comités et participent à leurs travaux et des divers groupes de travail. Accomplir notre mission serait impossible sans votre apport et celui de tous nos membres, et sans nos précieux intervenants associés.

Tout organisme s'appuie sur son personnel dans la poursuite de ses activités et de ses objectifs. Le CCH se félicite de pouvoir compter sur la solide équipe de professionnels du Bureau national. En réponse à l'engagement et au dévouement de ces gens – Amy Argentino, André Bourbonnière, Diane Davidson, Trevor Eggleton, Alex Jones, David Jones, Patti Proulx et Linda Vinokuroff –, je souhaite exprimer ma plus sincère gratitude.

Grâce au soutien des membres, nous poursuivrons nos efforts communs visant à bâtir une industrie horticole innovante, profitable et durable pour les générations à venir.

Respectueusement soumis par



ANNE FOWLIE  
VICE-PRÉSIDENTE DIRECTRICE  
CONSEIL CANADIEN DE L'HORTICULTURE  
Le 11 mars 2015



# Rapport Annuelle du CHC

---

## Renforcement des initiatives de sensibilisation

Le CCH s'efforce de trouver des moyens d'établir l'ampleur et l'importance du secteur horticole et d'en consigner les contributions à l'économie canadienne. La sensibilisation est essentielle pour faire reconnaître, de façon générale, les nombreuses particularités qui distinguent l'horticulture des autres secteurs agricoles, et surtout les réalités du revenu agricole de ses producteurs

### Le CCH accueille la nouvelle sous-ministre

Keith Kuhl, président du CCH, a eu l'occasion d'accueillir la sous-ministre d'AAC Andrea Lyon peu après son accession au poste. Mme Lyon succède à Mme Suzanne Vinet, qui a pris sa retraite après 28 ans dans la fonction publique fédérale, notamment plusieurs années au ministère de l'Agriculture, ainsi que dans des postes de haute direction au ministère des Transports et à Santé Canada. Andrea Lyon n'est pas une recrue; elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture de 2009 à 2011. De plus, elle possède une grande expérience des questions commerciales ayant travaillé au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Cette rencontre a fourni une excellente occasion de présenter le Conseil canadien de l'horticulture et les problèmes clés dès le début du mandat de la sous-ministre. Une série de questions ont été discutées, notamment la protection financière du CCR pour les vendeurs de fruits et de légumes, le Programme de gestion de la qualité des tubercules de pomme de terre de semence, la salubrité des aliments, la traçabilité et l'accès au marché.



### Comités permanents

Les exposés à la Chambre des communes et aux comités permanents du Sénat représentent des occasions de faire valoir notre point de vue à de nombreux élus, à d'autres intervenants et au public. La dernière année a présenté plusieurs occasions semblables.

### Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

En avril, Anne Fowlie a agi comme témoin devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts dans le cadre de son étude sur l'importance des abeilles et de la santé des abeilles pour la production de miel, de nourriture et de graines au Canada. Elle a fait mention de l'engagement du CCH pour créer une industrie horticole plus novatrice, plus rentable et plus durable pour les générations futures et souligné que l'horticulture représente un modèle exemplaire de coexistence entre les fermiers, la récolte et une solide population de pollinisateurs.



En décembre 2014, Keith Kuhl, président du CCH, a tenu une conférence à l'intention du Comité permanent de l'agriculture et des forêts portant sur son ordre de renvoi au sujet de la priorité d'accès au marché international pour le secteur agricole et agroalimentaire du Canada.

Il a profité de l'occasion pour faire valoir les attentes et les inquiétudes du secteur de l'horticulture et intégré à son discours des commentaires sur les sujets suivants :

- Protection financière des vendeurs de fruits et de légumes frais comme moyen d'atteindre un équilibre concurrentiel avec nos collègues et concurrents des États-Unis, qui bénéficient de la protection de la *Perishable Agricultural Commodities Act* (PACA)
- Accès continu à une main-d'œuvre fiable et constante
- Accès aux marchés
- Accès rapide aux technologies de pointe
- Harmonisation des limites maximales de résidus (LMR) et problèmes sanitaires et phytosanitaires pouvant nuire au commerce
- Compétitivité et rentabilité des horticulteurs du Canada

David Jones s'est adressé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts au sujet du projet de loi C-18 (qui vise à amender certaines lois touchant l'agriculture et l'industrie agroalimentaire) et de l'importance de la protection des obtentions végétales pour l'horticulture. Il s'est également adressé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes pendant sa revue du projet de loi C-18.

Keith Kuhl a lui aussi présenté un exposé au Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur l'innovation et la compétitivité. Dans sa présentation, il a abordé les succès et les défis en lien avec l'important programme de la grappe scientifique, l'accès au marché, le besoin essentiel d'une Agence canadienne d'inspection des aliments bien établie pour appuyer les questions phytosanitaires et d'accès au marché, l'harmonisation des pesticides et des LMR, la planification de la relève, les changements à apporter à la limite de crédit d'impôt pour les petites entreprises et les défis pour rivaliser avec la loi agricole américaine. Cette présentation faisait suite à une demande dans le cadre de l'étude du Comité en matière d'innovation et de concurrence.

De nombreux événements et occasions se produisent en plus des rencontres périodiques avec des élus et des fonctionnaires qui constituent le quotidien du CCH.

### Événement de la Moisson d'automne

L'initiative Moisson d'automne, entreprise conjointement avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, compte maintenant parmi les événements annuels les plus reconnus de l'industrie.

Pendant une période de deux jours en novembre 2014, des représentants de l'industrie ont rencontré plus de 40 parlementaires et fonctionnaires à Ottawa pour discuter des principales préoccupations du secteur des fruits et légumes frais du Canada. La protection financière des vendeurs





**FALL HARVEST**  
**MOISSON D'AUTOMNE**

---

Meetings on the Hill  
Rencontres sur la colline



Le 18 novembre 2014

de fruits et de légumes frais et la politique nutritionnelle nationale sur les fruits et légumes comptaient parmi les principaux enjeux traités. Les rencontres de ce type sont essentielles. Le CCH et l'ACDFL ont aussi tenu une réception qui a réuni de nombreux députés parlementaires et membres du personnel dans un restaurant de la chaîne Les 3 brasseurs.

Deux enjeux ont été relevés lors de l'événement de 2014 : la protection financière de l'industrie des fruits et légumes frais du Canada et la politique nutritionnelle nationale sur les fruits et légumes.

#### **Journée des échanges de CropLife Canada**

Le 8 mai dernier, Anne Fowlie, vice-présidente directrice du CCH, a participé à une présentation de groupe au cours de la journée des échanges dans le cadre du dialogue de printemps 2014 organisé par CropLife Canada. Faisant partie d'un groupe de travail sur le thème Examens conjoints à l'échelle internationale, elle a donné le point de vue des producteurs en soulignant l'importance de ces examens pour l'horticulture. Le groupe de travail comprenait également Marion Law, chef de l'homologation à l'ARLA (point de vue des agences de réglementation) et Roy Lidstone pour CropLife Canada (point de vue de l'industrie). La présentation comprenait un aperçu du mandat et de l'héritage du CCH, des statistiques importantes pour l'industrie et un exposé sur les préoccupations des producteurs. La disparité au chapitre de la disponibilité des nouvelles technologies, la menace de retrait de produits chimiques en raison des décisions de réévaluation et l'absence de solution de rechange viable, le manque d'harmonisation (entre le Canada et les États-Unis) sur le plan des délais de sécurité après traitement, des intervalles avant la récolte et des limites maximales de résidus ainsi que les barrières non tarifaires attribuables aux différences entre les LMR parmi les différents partenaires commerciaux figuraient au nombre des préoccupations présentées. Les autres thèmes abordés durant la journée étaient les politiques, les pollinisateurs et les perturbateurs endocriniens.

Il ne s'agit que de quelques-unes des initiatives de sensibilisation, et on encourage les membres à surveiller le calendrier des activités mensuelles du CCH pour obtenir une liste à jour des rencontres et activités du Conseil.



---

## Commerce et normes du secteur

Le 29 août 2014, le Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation (CCR) a publié son Plan prospectif conjoint. Le rapport résumait le Plan d'action conjoint et les leçons apprises et décrivait la portée du plan prospectif. Un changement touche particulièrement l'horticulture : toute activité concernant la protection financière des vendeurs de fruits et de légumes frais se poursuivra à l'extérieur du CCR.

### Éléments du plan prospectif

**Phytoprotection:** L'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Animal and Plant Health Inspection Service du département de l'Agriculture des États-Unis continueront de mettre en œuvre une approche axée sur le périmètre pour assurer des échanges bilatéraux sécuritaires et protéger les deux pays des risques posés par les plantes et les produits végétaux provenant de pays tiers. L'approche prévoira l'harmonisation des exigences phytosanitaires en matière d'importation et des systèmes connexes, dans la mesure du possible. L'information des inspections phytosanitaires menées par un pays orientera les décisions de l'autre. On s'emploiera à réduire les exigences en matière de certification et d'inspection entre les deux pays.

**Produits de protection des cultures :** L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et l'Office of Pesticide Programs de l'Environmental Protection Agency des États-Unis amélioreront le système d'examen conjoint des produits, y compris les demandes d'extension du profil d'emploi, et s'emploieront à établir une demande unique pour les produits de protection des cultures qui sera acceptée par les deux pays. Cela inclura la planification coordonnée du travail, l'échange de données, l'harmonisation des approches de gestion du risque, la coordination des demandes et l'harmonisation des exigences de soumission. De plus, les organismes élaboreront ensemble des solutions de technologie de l'information pour les demandeurs afin de faciliter l'examen et le traitement conjoint des demandes relatives à des produits antiparasitaires soumises dans les deux pays.

Le département de l'Agriculture des États-Unis retire les privilèges des vendeurs de fruits et de légumes frais canadiens

Le département de l'Agriculture des États-Unis a avisé le Canada qu'il a retiré les protections financières préférentielles offertes aux agriculteurs, aux emballeurs et aux exportateurs canadiens en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act* (PACA).

Malgré des efforts de longue haleine pour inciter le gouvernement du Canada à instaurer un système comparable afin d'éviter qu'une telle situation se produise, le Canada a perdu son accès privilégié le 1er octobre 2014. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement canadien devra mettre en place un système produisant des résultats comparables afin que nous puissions retrouver notre statut privilégié.

Quel sera l'effet sur le secteur des produits maraîchers?



Les agriculteurs canadiens sont perdants, tout comme la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes. Avant que le statut préférentiel du Canada soit révoqué, tout Canadien désirant recouvrer un paiement en souffrance auprès d'un acheteur américain pouvait déposer une plainte en vertu de la PACA moyennant des frais de 100 \$. Depuis le 1er octobre, chaque plaignant doit d'abord verser une caution équivalant à deux fois la valeur de la réclamation, qui pourrait prendre jusqu'à un an avant d'être réglée. Par exemple, un petit producteur à qui l'on doit 50 000 \$ devrait envoyer une caution de 100 000 \$. Son flux de trésorerie et sa marge de crédit d'exploitation se verraient ainsi privés de 150 000 \$ pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Bon nombre de fermes et d'entreprises ne peuvent pas se permettre de perdre ces précieux fonds d'immobilisations et devront simplement abandonner, renonçant ainsi à ce qui leur revient de plein droit.

Les producteurs de fruits et légumes canadiens ont perdu un précieux outil de gestion des risques financiers. La solution proposée pour éviter de nuire aux agriculteurs et à d'autres parties impliquées n'aurait rien coûté au gouvernement et aux contribuables canadiens. Ce qui est arrivé est tout simplement inacceptable.

Grâce aux nombreuses activités de lobbying concertées, cet enjeu a reçu une grande attention, comme en témoignent les nombreuses questions posées à la Chambre des communes. Le 1er octobre 2014, le département de l'Agriculture des États-Unis a révoqué le traitement préférentiel dont bénéficiaient les Canadiens en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act* : ceux-ci doivent désormais verser une caution équivalant au double de la réclamation pour pouvoir soumettre un différend officiel. Il est primordial d'explorer toutes les avenues et de déployer tous les efforts possibles pour mettre en branle les changements qui assureront la compétitivité du secteur des fruits et légumes frais et des conditions équitables par rapport à notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Nous comptons participer activement aux audiences du comité permanent chargé de l'examen de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) afin d'atteindre l'objectif souhaité.

Le ministre du Commerce international rencontre des représentants du secteur des fruits et légumes frais.

Le 3 octobre 2014, l'honorable Ed Fast, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, a rencontré des représentants du CCH à Abbotsford, en Colombie-Britannique.

L'an dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mené des consultations sur un système unique de délivrance de permis dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Nous appuyons pleinement cette démarche puisqu'elle correspond à ce que nous entrevoyions pour l'horticulture lors de la création de la CRD.



De gauche à droite : Murray Driediger (BC Fresh, Delta), Marcus Janzen (ancien président du CCH, Abbotsford), l'honorable Ed Fast, Bar Hayre (membre du conseil du CCH, Abbotsford), Keith Kuhl (président du CCH, Winkler, au Manitoba)



### Agences nationales de promotion et de recherche

Audiences publiques sur la création d'un office national de promotion et de recherche  
Les audiences publiques pour examiner la possibilité de créer un office national de promotion et de recherche pour les fraises se sont terminées en 2014. Le comité d'audience débattera maintenant de la proposition et présentera ses recommandations au Conseil des produits agricoles du Canada pour examen. Dans sa conclusion lors de l'audience finale, le président du groupe d'experts, Timothy O'Connor, a présenté un certain nombre d'options à examiner, incluant l'approbation de certaines parties de la proposition, des changements à apporter ou le rejet de la proposition.

### Biosécurité

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), se consacre à l'élaboration de la prochaine série de normes de biosécurité. Le Comité consultatif sur la biosécurité des serres, des pépinières et de la floriculture (CCBSPPF) a été mis sur pied et réunit des représentants de partout au Canada disposant d'une expertise dans chacun des sous-groupes. Il travaillera à cette initiative au cours des deux prochaines années.

Comme pour le travail accompli dans l'industrie de la pomme de terre, l'objectif est d'élaborer une norme nationale de biosécurité à l'échelle de la ferme et un guide du producteur adapté à ses besoins pour les secteurs de la culture en serre et en pépinière et de la floriculture.



Au cours de l'exercice à venir, nous continuerons d'aborder la question de la protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes, mais nous chercherons à recentrer les ressources vers l'accès au marché. Nous militerons pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments dispose des ressources appropriées pour protéger les ressources végétales du Canada et accéder à de nouveaux marchés.



---

## Recherche et innovation

La Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2 est issue d'un investissement de plus de 9 millions de dollars qui rallie l'expertise du milieu universitaire, des intervenants de l'industrie et du gouvernement en vue de se pencher sur les plus importants enjeux touchant les secteurs de la pomme et de la pomme de terre.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Gerry Ritz, a annoncé en février 2014 l'octroi de fonds à la Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2 (grappe 2). La grappe de recherche, dirigée par le Conseil canadien de l'horticulture, œuvre à 10 projets de recherche qui seront menés d'avril 2013 à mars 2018.

L'investissement de 7 millions de dollars de l'AAC permet de soutenir les efforts des chercheurs, experts de l'industrie et universitaires en vue de mener des études sur la réduction du coût des intrants agricoles tout en améliorant le volume de production vendable et les marges pour les pomiculteurs et cultivateurs de pommes de terre. En plus des fonds provenant du programme Agri-innovation, les quelque 50 partenaires du CCH apportent leur contribution à la grappe 2 par un fonds de contrepartie de 2,8 millions de dollars.



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada



### Projets sur la pomme et pistes de recherche de la Grappe 2

- Optimisation des technologies de stockage pour améliorer l'efficacité, réduire la consommation énergétique et accroître la disponibilité des pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et extérieurs – *Jennifer DeEll, Ph. D., ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Simcoe, Ontario*
- Amélioration de la gestion du stockage des fruits de verger à l'aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions météorologiques lors de la récolte – *Gaétan Bourgeois, Ph. D., Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec*
- Rendement de la pomme Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes à dimension limitée – *John A. Cline, Ph. D., Université de Guelph, Guelph, Ontario*
- Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récolte des fruits à pépins – *Louise Nelson, Ph. D., Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique*

### Projets sur la pomme de terre et pistes de recherche de la Grappe 2

- Compréhension du virus Y de la pomme de terre au Canada et élaboration d'une stratégie de gestion complète à la ferme – *Mathuresh Singh, Ph. D., Pommes de terre Nouveau-Brunswick, Services de Certification Agricole, Fredericton, Nouveau-Brunswick*
- Lutte contre le ver fil-de-fer dans les cultures de pommes de terre et les cultures alternées



stratégiques au Canada – *Robert S. Vernon, Ph. D., Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agassiz, Colombie-Britannique*

- Élaboration d'une PCR rapide et nichée en temps réel du triplex pour la quantification de la verticilliose dans le sol – *Mario Tenuta, Ph. D., Université du Manitoba, Winnipeg, Manitoba*
- Inspection et surveillance de la chip zébrée et du psylle de la pomme de terre – *Dan Johnson, Ph. D., Université de Lethbridge, Lethbridge, Alberta*
- Gestion de l'azote pour l'amélioration de la récolte, de la qualité et de la rentabilité de la pomme de terre – *Mario Tenuta, Ph. D., Université du Manitoba, Winnipeg, Manitoba*
- Programme d'évaluation des variétés de pommes de terre au Canada – *Mary Kay Sonier, Conseil de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard*

### Transfert des connaissances et communications de la Grappe 2

Le transfert des connaissances est un élément essentiel de toute forme de recherche. La diffusion de l'information, des progrès, des résultats, des défis et des réussites revêt une importance capitale pour les chercheurs, comme pour les partenaires de l'industrie, en vue d'assurer que des procédés, des produits, des pratiques et des variétés tous nouveaux et améliorés soient adoptés et que leur utilisation se répande. Grâce au financement accordé pour la Grappe 2, le CCH a conclu une entente avec Frances Rodenburg en vue de l'élaboration et de la coordination du transfert des connaissances et des communications.

Le CCH a mis sur pied un plan de communication pour la durée du programme Grappe 2 qui nécessitera les éléments suivants pour chaque activité :

- Rapport annuel à l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dont l'échéance est fixée au 30 avril de chaque année.
- Rapport scientifique annuel à l'intention de l'industrie, dont l'échéance est fixée au 30 avril de chaque année.
- Rapport scientifique intérimaire à l'intention de l'industrie, dont l'échéance est fixée au 31 octobre de chaque année.
- Des témoignages de réussite seront publiés dans le bulletin mensuel *Horti-Concis* du CCH.
- Les faits saillants quant aux articles pour les revues spécialisées de la Grappe 2 seront présentés dans le magazine semestriel *Idées fraîches* du CCH.

La rédaction des rapports, témoignages et articles incombe aux directeurs de recherche de chacune de ces activités. Des aperçus de chacune des activités, ainsi que l'ensemble des rapports à l'intention de l'industrie, des témoignages de réussite et des faits saillants sont publiés sur la page Grappe 2 du site Internet du CCH, au : <http://www.hortcouncil.ca/fr/projets-et-programmes/agri-science-cluster2.aspx>.






ACCUEIL PROJETS ET PROGRAMMES MEMBRES PUBLICATIONS OUTILS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ÉVÉNEMENTS À NOTRE SUJET NOUS JOINDRE

Conseil canadien de l'horticulture

Accueil / Projets et Programmes / Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2

## Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2

Un investissement de plus de neuf millions de dollars qui rassemble l'expertise du milieu universitaire, de l'industrie et du gouvernement pour clarifier les principaux enjeux de l'industrie de la pomme et de la pomme de terre

Contexte

Le Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada, *Cultivons l'avenir 2*, appuie des programmes axés sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés afin que les producteurs et les transformateurs canadiens disposent des outils et des ressources nécessaires pour continuer à innover et à profiter des nouveaux débouchés commerciaux.

CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE



CANADAGAP

GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE 2

POMME ET FRUITS

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES CULTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT



### Canadian Agri-Science Cluster for Horticulture 2

Progress Report December 2014

Activity 2, Apple 1  
**Utilizing Multiple Storage Technologies to Improve Efficiency, Reduce Energy Consumption, and Extend the Availability of Canadian Apples for Domestic and Export Markets**

**Lead Researcher**  
 Jennifer R. DeEJ, PhD, Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

**Activity Objectives**

- Methods to control CO<sub>2</sub> injury without using diphenylamine (DPA)
- Evaluations of DPA residues on fruit and within storage facilities
- Optimizing storage regimes for 'Honeycrisp' and 'Gala'
- Effects of cooling rate on apple quality after storage

**Research Progress to Date**  
 The following experiments/trials associated with the various objectives have been completed. Data have been analyzed and a detailed report for Year 1 is currently being compiled.



## HORTI-CONCIS

janvier 2015

BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL DU CONSEIL CANADIEN DE L'HORTICULTURE HortCouncil.ca

**RESEARCHÉ**

### Lutte biologique contre le ver fil-de-fer (taupin)

Un projet de recherche majeur sur la lutte contre le ver fil-de-fer (taupin) dans les cultures de pommes de terre et les cultures alternées stratégiques mené dans le cadre de la Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2 du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) comporte un volet sur les approches biologiques pour lutter contre le ver fil-de-fer (taupin).



## Regard sur l'avenir

Puisque deux des cinq années prévues pour le programme Cultivons l'avenir 2 se sont déjà écoulées, le CCH commence à dresser ses projets ultérieurs. En ce qui a trait à la planification du prochain cadre stratégique de financement agricole, nous étudions l'idée de mettre à jour et d'élaborer des stratégies nationales de recherche et d'innovation pour chacun des groupes de cultures, mais aussi une stratégie d'ensemble pour le secteur canadien de l'horticulture. Il est d'une importance vitale que le secteur de l'horticulture se montre avant-gardiste, stratégique et innovateur dans l'établissement des priorités liées aux souhaits et aux besoins en matière de recherche pour l'avenir. Les ressources et le financement disponibles sont toujours des enjeux difficiles à surmonter et il s'avère par conséquent nécessaire d'axer les efforts sur les questions en cours, nouvelles et émergentes qui nécessitent le plus d'attention et qui revêtent l'importance la plus cruciale pour l'horticulture. Le CCH s'efforce de continuer à servir de force motrice pour ces initiatives.



---

## Salubrité et traçabilité

La salubrité et la traçabilité des aliments, des producteurs jusqu'aux consommateurs, demeurent des priorités pour les intervenants de la chaîne d'approvisionnement. L'opinion publique continue de démontrer une solide confiance envers les fruits et légumes produits au Canada. On remarque cependant que la durabilité commence à s'immiscer dans les discussions et les courants de pensée en lien avec la salubrité des aliments – l'industrie devra se montrer proactive à cet égard.

### CanadaGAP

Le succès que récolte le programme CanadaGAP depuis 2008 représente une belle réussite du CCH au bénéfice de l'industrie. Le programme poursuit son développement sous la supervision et l'encadrement administratif des représentants du CCH et de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) siégeant au conseil de CanAgPlus.

Le Comité pour la salubrité des aliments du CCH assume des fonctions de lobbying et de sensibilisation depuis que CanadaGAP est un programme indépendant géré par CanAgPlus

Plus de 2500 producteurs sont maintenant inscrits, une augmentation de 3,5 % par rapport à 2013. La croissance provient notamment des postes d'emballages qui désirent se conformer aux exigences des acheteurs issus du secteur de la vente au détail et des services alimentaires. Elle se maintient aussi parmi les producteurs de l'Ontario et des États-Unis. Les secteurs de la pomme et de la production en serres ne sont eux non plus pas en reste.

Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures						
Données fondées sur le nombre de producteurs	Fruits de verger et de vigne	Légumes de plein champ	Pommes de terre	Petits fruits	Produits de serre	Participation totale à CanadaGAP
<b>Pourcentage de participants</b>	35 %	24 %	18 %	15 %	8 %	100 %

Données au 31 août 2014

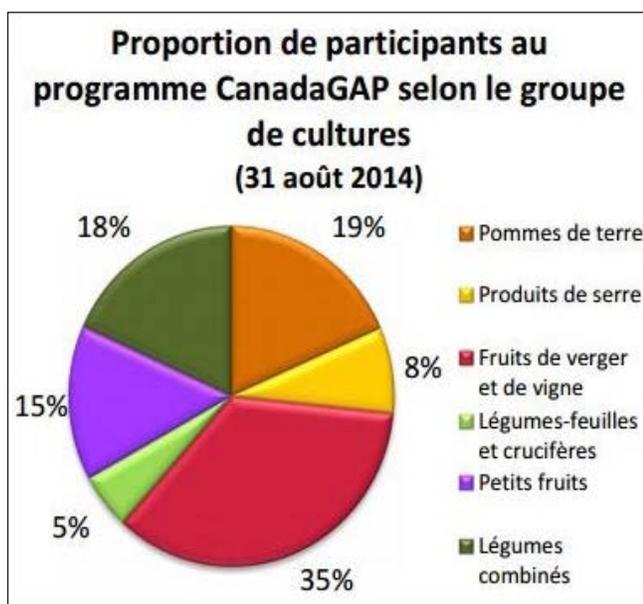
Source: CanadaGAP Annual Report (2014)

Le site Web du programme CanadaGAP fournit une analyse et des renseignements détaillés sur les cultures et les statistiques provinciales.

Sa portée élargie permet de fournir des services à une grande variété de clients au sein de la chaîne d'approvisionnement horticole. Les entreprises de production, d'emballage, de remballage, d'entreposage et de commerce en gros de fruits et légumes peuvent ainsi compter sur un programme national d'audit de tierce partie et de certification. La conformité du programme CanadaGAP avec les normes de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA) lui vaut une reconnaissance à l'échelle internationale.



La croissance du programme CanadaGAP se poursuit, et plusieurs changements notables ont eu lieu en 2014, comme l'annonce de l'intégration complète des activités de certification du remballage et du commerce en gros. L'option D nouvellement créée est le fruit des années d'efforts consacrés à l'intégration du programme de l'ACDFL. Cette décision a été prise conjointement par les conseils d'administration du CCH et de l'ACDFL. Elle étend la portée du programme aux activités en amont de la chaîne d'approvisionnement. L'ajout de la certification CanadaGAP pour le remballage et le commerce en gros était très attendu; il facilitera l'uniformisation et l'harmonisation des pratiques liées à la salubrité des aliments dans l'ensemble de l'industrie.



Source : Rapport annuel CanadaGAP 2014

Le conseil d'administration du programme CanadaGAP, de concert avec le Comité consultatif des intervenants, a annoncé qu'un changement important serait apporté au programme CanadaGAP en 2015. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, les auditeurs de CanadaGAP chercheront à vérifier que pour les activités d'emballage, de remballage, de stockage et de vente en gros qui font l'objet d'une demande de certification CanadaGAP, l'approvisionnement a été obtenu auprès d'un fournisseur également certifié par CanadaGAP ou par un autre organisme de certification indépendant reconnu dans l'industrie. Ces changements seront documentés dans la version révisée des manuels du programme CanadaGAP pour 2015.

Une liste de sociétés certifiées par le programme CanadaGAP sera affichée sur le site Web en 2015. Cette liste rassemblera les données compilées par chacun des organismes de certification du programme CanadaGAP. Les sociétés certifiées sont énumérées en ordre alphabétique de nom. Chaque entrée de la liste indique l'emplacement de l'entreprise (ville et province), les dates de production et d'expiration du certificat, la portée de la certification, l'option de certification, l'organisme responsable et si la société est établie à plusieurs endroits. La liste sera mise à jour tous les mois. Cependant, les acheteurs demandent une solution « complète » pour la recherche de fournisseurs certifiés par le programme CanadaGAP. Néanmoins, les renseignements fournis dans la liste CanadaGAP ne peuvent être plus exacts que les renseignements fournis à CanadaGAP par les organismes de certification. Les organismes de certification demeurent la référence pour confirmer la certification d'une entreprise.

Bien que les organismes de certification demeurent l'autorité officielle quant à la conformité des fournisseurs avec le Programme de salubrité des aliments, une liste des entreprises certifiées sera diffusée par l'entremise du programme CanadaGAP. Cette mesure vient combler un besoin du marché en lui donnant accès à une source de données centralisée au sujet de la certification CanadaGAP des entreprises.



Depuis un an, les producteurs et emballeurs s'inquiètent de plus en plus au sujet des qualités des contenants en plastique réutilisables sur les plans microbiologique (salubrité des aliments) ainsi que phytosanitaire et sanitaire. En septembre 2014, l'Université de Guelph a publié un rapport mis à jour sur les conclusions des recherches sur les risques associés à l'utilisation des contenants en plastique réutilisables.

Plusieurs initiatives sont en cours, y compris la production par la Reusable Packaging Association des États-Unis d'un document de référence sur les pratiques exemplaires à l'intention des détaillants et des producteurs. Le CCH et l'ACDFL participent activement aux discussions.

La section pour les producteurs touchera les sujets suivants :

- Transport
- Réception
- Entreposage
- Retour
- Usage

La section pour les détaillants touchera les sujets suivants :

- Réception
- Entrepôt
- Stockage au point de vente
- Retour
- Usage



La rédaction du document est en cours et devrait être terminée en 2015.

Le CCH a pris l'initiative de créer un groupe de travail technique sur les contenants en plastique réutilisables qui sera responsable d'évaluer les qualités de ces derniers sur le plan sanitaire et phytosanitaire, dans le but de créer un programme pour relever, quantifier et atténuer les facteurs de risque.

L'industrie a chargé le groupe de développer un système pour évaluer la propreté des contenants en plastique réutilisables fournis par des tiers. Il faut donc d'abord définir la propreté, puis établir des paramètres de mesure.

La traçabilité est un élément important de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, élément que nous continuons de surveiller de très près. En 2014, le CCH et l'ACDFL ont présenté à l'ACIA un aperçu des initiatives collaboratives sur la traçabilité des fruits et légumes en Amérique du Nord et dans le reste du monde. Ce dossier a beaucoup avancé, et il est important que tous comprennent bien les réalités de l'industrie des fruits et légumes frais ainsi que les qualités uniques inhérentes à ses produits.



---

## Coordonner les activités liées aux cultures

Le CCH continue de collaborer avec l'industrie pour coordonner les activités liées aux cultures de pommes de terre, de pommes et de bleuets, aux cultures en serre, et d'autres cultures au besoin. Les activités, de même que les initiatives axées sur des projets, varient en fonction du groupe de cultures. Au fil du temps, le CCH a réussi à obtenir d'importantes ressources pour des initiatives visant à répondre aux besoins particuliers de divers groupes de cultures et continuera de rechercher de nouvelles occasions de le faire. Les priorités des groupes tiennent généralement compte de façon cohérente de considérations particulières provenant de résolutions adoptées lors d'assemblées générales annuelles ou faisant déjà partie de la politique permanente.

### Pomme

Le mandat du Groupe de travail sur la pomme (GTP) consiste à se pencher sur les enjeux et à faire avancer les choses pendant l'intervalle s'échelonnant entre les assemblées générales annuelles.

Deux rencontres officielles du GTP ont eu lieu en 2014 : lors de l'assemblée générale annuelle du CCH en mars et de la réunion de mi-été sur la pomme en juillet. Plusieurs conférences téléphoniques ont également été organisées.

Le plan d'action du groupe de travail sur la pomme comprend notamment les éléments suivants :

- Programme Agri-marketing
- Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2
- Organisme national de promotion et de recherche
- Royal Winter Fair

#### Réunion de mi-été sur la pomme

La réunion de mi-été du CCH consacrée à l'industrie de la pomme a eu lieu les 21 et 22 juillet à Penticton, en Colombie-Britannique. L'événement était organisé par la BC Fruit Grower's Association et commandité par Summerland Varieties Corporation et AgroFresh. La réunion et la tournée des vergers ont attiré de nombreux pomiculteurs et représentants de l'industrie provenant des quatre coins du pays, ainsi que de la vallée de l'Okanagan.

Pendant la séance de travail, il a été question de la situation et des tendances du marché, des projets de recherche et des priorités, de la modernisation de la réglementation de l'ACIA, de la phytoprotection et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. L'ordre du jour prévoyait également une présentation de Summerland Varieties Corporation sur la commercialisation de nouvelles variétés de fruits de verger et de baies, une présentation d'AgroFresh sur ses produits SmartFresh et Harvista, un profil du marché, des tendances et des données commerciales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de même qu'un aperçu du programme du lâcher d'insectes stérilisés d'Okanagan.





### Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2 – activités associées à la pomme

Les enjeux qui suivent, qui sont importants pour toutes les provinces participantes, font l'objet d'une étude financée par la Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2 (dans le cadre du programme Cultivons l'avenir 2) ainsi que des intervenants du secteur. Le financement total accordé est de 1,5 million de dollars sur une période de 5 ans (de 2013 à 2018).

Les initiatives de recherche sont résumées ci-dessous :

*Optimisation des technologies d'entreposage en vue d'améliorer leur efficacité, de réduire la consommation d'énergie et de prolonger la disponibilité des pommes canadiennes dans les marchés – Jennifer DeEll, Ph. D. (Ontario)*

- 1) Méthodes de prévention des lésions dues au CO<sub>2</sub> sans usage de diphénylamine (DPA)
- 2) Détection des résidus de DPA partout dans les installations d'entreposage
- 3) Optimisation des étapes d'entreposage des variétés Honeycrisp et Gala
- 4) Effets du taux de refroidissement sur la qualité des pommes après l'entreposage

*Amélioration de la gestion du stockage des fruits de verger à l'aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions météorologiques lors de la récolte – Gaétan Bourgeois, Ph. D., AAC (Québec)*

- 1) Des modèles bioclimatiques de la qualité des pommes à la récolte et lors de l'entreposage seront actualisés ou développés à partir des données historiques et des données recueillies dans le cadre de ce projet. Tous les modèles seront intégrés au logiciel CIPRA (Centre informatique de prévision des ravageurs en agriculture) est mis à la disposition de l'industrie de la pomme au Canada, sans frais.

*Rendement de la pomme Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes à dimension limitée – John Cline, Ph. D., Université de Guelph (Ontario)*

- 1) Mesure de la précocité et du rendement de nouveaux porte-greffes à dimension limitée et comparaison des données aux normes de l'industrie M.9 et M.26.



- 2) Définition des effets du porte-greffe sur le taux de calcium, la physiologie de l'arbre et le potentiel de conservation du fruit.
- 3) Évaluation de la productivité des porte-greffes plus vigoureux M.106 et M.7 par rapport au porte-greffe M.26, en portant une attention particulière à la compatibilité avec le greffon.

*Nouveaux pesticides pour les maladies post-récolte des fruits à pépins – Louise Nelson, Ph. D., Université de la Colombie-Britannique (Colombie-Britannique)*

- 1) Essais portant sur plusieurs bactéries antagonistes des agents pathogènes fongiques de sorte à établir si le développement d'un biopesticide à partir de celles-ci est envisageable.
- 2) La recherche proposée est nécessaire en vue de colliger un ensemble de données exhaustif démontrant la capacité de ces bactéries à prévenir les maladies après la récolte dans diverses conditions dans deux importantes régions de pomiculture du Canada. Ces renseignements nous aideront à établir si leur efficacité se déploie sur une assez vaste portée pour justifier des recherches plus poussées.
- 3) La définition des concentrations, modes d'application et calendriers optimaux engendrera des renseignements essentiels pour l'enregistrement et la commercialisation d'un tel biopesticide.

Le CCH a mis en œuvre un plan de communication présenté ci-dessous, et publiera les rapports de la grappe scientifique sur son site Internet, au <http://www.hortcouncil.ca/fr/projets-et-programmes/agri-science-cluster2.aspx> :

- Rapport d'activité à l'intention de l'industrie, diffusé en janvier 2015
- Rapport annuel à l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dont l'échéance est fixée au 30 avril de chaque année
- Rapport scientifique annuel à l'intention de l'industrie, dont l'échéance est fixée au 30 avril de chaque année
- Rapport scientifique intérimaire à l'intention de l'industrie, dont l'échéance est fixée au 31 octobre de chaque année

### **Agence canadienne d'inspection des aliments – initiative Par-delà la frontière – projet pilote dans l'industrie de la pomme**

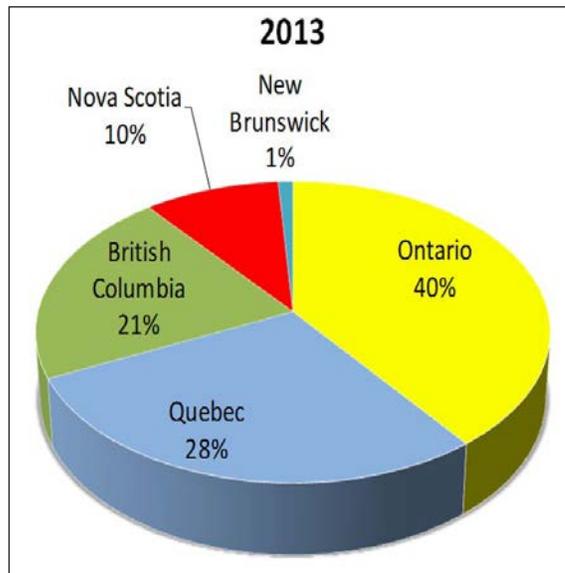
Le Groupe de travail sur la pomme du CCH a pris part à plusieurs conférences téléphoniques avec l'ACIA en 2014 à propos du lancement d'un projet pilote visant la réduction ou l'élimination de la fréquence des inspections associées au contrôle de la qualité des pommes cultivées aux États-Unis et importées de ce pays. Ce projet pilote fait partie intégrante du plan d'action Par-delà la frontière, mené conjointement par les gouvernements canadien et américain.



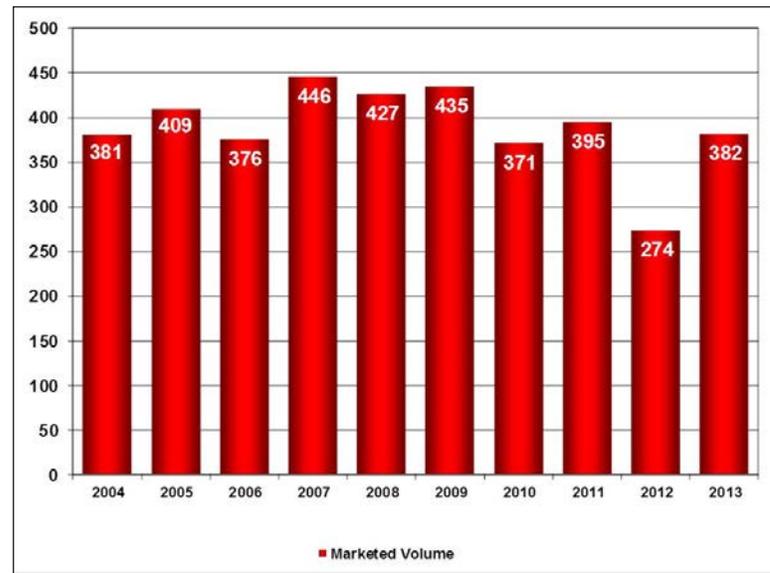
## Pomme canadienne – statistiques, contexte, enjeux et occasions à saisir

(Source : Statistique Canada; document préparé par Farid Makki, Direction du développement et analyse du secteur, Agriculture et Agroalimentaire Canada)

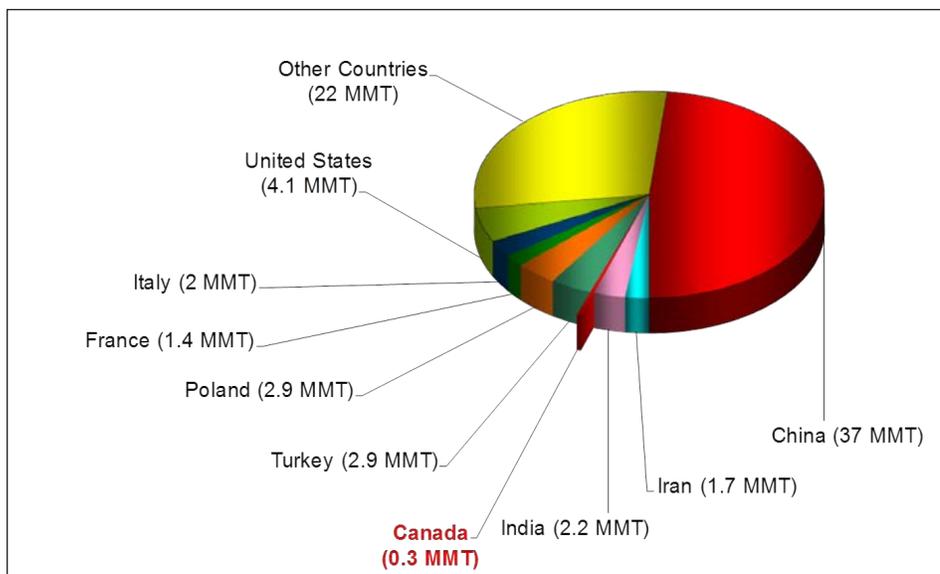
### Production canadienne de pommes – tendances échelonnées sur 10 ans Volume mis en marché par province



### Production canadienne de pommes Volume mis en marché (millions de kg)



### Production mondiale de pommes Millions de tonnes métriques (MTM)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA)

**Situation actuelle et à brève échéance:** Les pomiculteurs canadiens exercent leurs activités dans un environnement de plus en plus concurrentiel, des pressions étant exercées sur le marché en raison de l'offre excédentaire à l'échelle mondiale, de la consolidation des détaillants, de la hausse des coûts de production, de la valeur montante de la devise canadienne et de la concurrence accrue en provenance de l'étranger, à la fois sur le marché intérieur et celui de l'exportation.



### **Principaux enjeux à surmonter :**

- Coûts de production accrus
- Disponibilité et coût de la main-d'œuvre
- Accès au matériel de protection des cultures
- Marché de plus en plus concurrentiel où une pression est exercée par les pays producteurs dans lesquels les coûts sont moindres
- Consommation de pommes stagnante ou en baisse
- Pression accrue de la part des détaillants à la fois quant aux marges bénéficiaires et aux attentes (exigences plus rigoureuses sur les plans de la qualité, de la sécurité, de la traçabilité et de la durabilité)

### **Principales occasions à saisir :**

- Accroissement de la consommation grâce à la perception favorable des bienfaits pour la santé
- Augmentation de la productivité et du rendement des vergers
- Replantation de nouvelles variétés
- Amélioration de la constance de la qualité
- Tendance à privilégier les achats locaux pour déloger les importations
- Demande accrue de fruits de culture biologique

### **Royal Agricultural Winter Fair – concours de pommes**

Le concours de pommes annuel du salon Royal Agricultural Winter Fair met en vitrine les meilleures pommes canadiennes dans diverses catégories, notamment Nouvelles variétés, Variétés Héritage (dont la culture n'est plus communément répandue) et Variétés commerciales (pommes couramment cultivées dans les plus importantes régions de pomiculture canadiennes). La participation est également admise dans trois autres catégories, soit la pomme la plus lourde, la pomme dont la forme est la plus singulière et la meilleure collection de cinq pommes de variétés distinctes.

Ce concours attire désormais près de 200 participations provenant de quatre des cinq principales régions de pomiculture canadiennes : la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Le concours s'adresse aux pomiculteurs de partout au pays et, en plus de rubans, des prix en argent sont décernés aux quatre premiers finalistes de chacune des catégories.

Le trophée du Conseil canadien de l'horticulture est remis au vainqueur de la catégorie des nouvelles variétés, celui-ci ayant été décerné en 2014 au Verger François et Luc Turcotte de Sainte-Famille (Québec) pour sa pomme Honeycrisp.



## Bleuets

### Groupe de travail pour le bleuet (GTB du CCH)

Jack Bates (Colombie-Britannique) a siégé à titre de président du groupe de travail pour le bleuet (GTB) au cours des deux dernières années. Plusieurs des conférences téléphoniques de l'an dernier et la rencontre en personne organisée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 2014 à Kelowna ont obtenu un excellent taux de participation. Au cours des douze derniers mois, le GTB a profité de l'arrivée de nouveaux participants et a eu la chance de recevoir l'apport de chercheurs du secteur des bleuets. Les activités se poursuivent cette année, et on s'attend à ce que la participation accrue des représentants de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick aide le GTB à accomplir encore plus de choses.



Les conférences téléphoniques ont donné lieu à l'habituel échange de données sur la production régionale, le marché, les tendances, les réussites, les préoccupations et les défis. La drosophile à ailes tachetées et l'état de santé des pollinisateurs ont aussi retenu l'attention. En 2014, le groupe a principalement dirigé ses efforts vers le cadre de travail de la stratégie nationale de recherche et d'innovation pour le bleuet.

Des discussions à l'interne et la validation par des professionnels externes ont permis au groupe d'élaborer un cadre de travail de base pour une stratégie nationale de recherche et d'innovation pour le bleuet. Cette stratégie cherche à articuler clairement les priorités des parties prenantes en matière de recherche et d'innovation, et ce, pour les cinq à dix prochaines années. Elle indique aussi comment aborder ces questions prioritaires au moyen des collaborations existantes et des nouvelles collaborations, du partage des connaissances et de l'utilisation efficace du temps et des ressources financières. On s'attend à ce que les travaux accomplis jusqu'à maintenant permettent d'obtenir un appui des partenaires de financement en 2015. Une fois cette étape franchie, on envisage de lancer un vaste processus de consultation en utilisant une variété de plateformes et de méthodes pour amasser le plus d'information possible. L'année à venir donnera sans aucun doute lieu à une très grande progression de la stratégie nationale, après une longue phase de développement.

L'industrie canadienne du bleuet est clairement constituée de deux sous-secteurs : les bleuets en corymbes et les bleuets à feuilles étroites. Les bleuets en corymbes se trouvent principalement en Colombie-Britannique, et les bleuets à feuilles étroites, dans l'est du Canada. Pour l'ensemble





du secteur, la valeur à la ferme des deux types de bleuets s'est chiffrée à un peu moins de 246 millions de dollars en 2014 – une hausse combinée de plus de 31 % par rapport à 2013. La valeur à la ferme des deux sous-secteurs a connu une amélioration remarquable en 2014. Celle des bleuets à feuilles étroites est particulièrement notable, principalement au Québec.

De façon générale, la production commercialisée a suivi la même tendance. Les améliorations de la production à la ferme semblent produire leurs effets; malgré les améliorations appréciables des valeurs et de la production commercialisée, les superficies de production et les superficies cultivées n'ont pas connu de changement important.

## Le secteur

### Bleuets en corymbes –

#### Valeur à la ferme en 2014

Avec une augmentation globale de 20 % en 2014 par rapport à 2013, les bleuets en corymbes ont donné de très bons résultats et semblent en bonne voie de recouvrer les pertes enregistrées entre 2012 et 2013. La scène canadienne des bleuets en corymbes est dominée par le marché de la Colombie-Britannique, d'où provient 87 % de la valeur à la ferme totale au Canada pour ce sous-secteur en 2014. Le Québec et l'Ontario continuent de se montrer prometteurs en matière de bleuets en corymbes. Ils représentent respectivement 6 % et 4 % du marché canadien. La Nouvelle-Écosse complète le portrait avec 3 % du marché en 2014, indiquant une hausse constante – mais modeste – des augmentations chaque année.

Valeur à la ferme (en milliers de dollars) – Bleuets en corymbes					
	2012	2013	2014	Sur 12 mois	% 2014
Canada	141 372	107 547	129 327	20 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	0		0 %
Île-du-Prince-Édouard	7	x	x		
Nouvelle-Écosse	1 261	F	3 768		3 %
Nouveau-Brunswick	x	F	x		
Québec	9 507	5 871	7 294	24 %	6 %
Ontario	4 550	4 502	5 499	22 %	4 %
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	25		0,02 %
Colombie-Britannique	125 748	91 735	112 210	22 %	87 %

Production commercialisée (en tonnes) – Bleuets en corymbes					
	2012	2013	2014	Sur 12 mois	% 2014
Canada	61 439	59 028	75 768	28 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	0		0 %
Île-du-Prince-Édouard	1	x	x		
Nouvelle-Écosse	322	F	809		1 %
Nouveau-Brunswick	x	F	x		
Québec	2 117	1 366	1 616	18 %	2 %
Ontario	977	961	1 076	12 %	1 %
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	8		
Colombie-Britannique	57 979	55 421	72 168	30 %	95 %



Superficies cultivées (en hectares) – Bleuets en corymbes (incluant les superficies de production et les superficies non en production)					
	2012	2013	2014	Sur 12 mois	% 2014
Canada	9 830	9 780	9 492	- 3 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,8	x	0		
Île-du-Prince-Édouard	3	x	x		
Nouvelle-Écosse	224	F	202		2 %
Nouveau-Brunswick	10	F	x		
Québec	587	587	580	- 1 %	6 %
Ontario	251	219	238	9 %	3 %
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	8		
Colombie-Britannique	8 754	8 698	8 452	- 3 %	89 %

Superficies de production (en hectares) – Bleuets en corymbes					
	2012	2013	2014	Sur 12 mois	% 2014
Canada	8 249	8 891	8 883	- 0,1 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,4	x	0		
Île-du-Prince-Édouard	2	x	x		
Nouvelle-Écosse	178	F	188		2 %
Nouveau-Brunswick	9,3	F	x		
Québec	373	378	421	11 %	5 %
Ontario	200	204	194	- 5 %	2 %
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	8		
Colombie-Britannique	7 487	8 079	8 061	- 0,2 %	91 %

Valeur à la ferme (en milliers de dollars) – Bleuets à feuilles étroites					
	2012	2013	2014	Sur 12 mois	% 2014
Canada	101 244	79 599	116 628	47 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	F	F		
Île-du-Prince-Édouard	7 170	9 103	x		
Nouvelle-Écosse	27 120	25 566	35 456	39 %	30 %
Nouveau-Brunswick	32 731	28 002	x		
Québec	33 727	16 306	34 770	113 %	30 %
Ontario	x	F	F		
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	0		
Colombie-Britannique	..	..	0		

Il est intéressant de souligner l'émergence du marché des bleuets en corymbes en Alberta, où une valeur à la ferme de 25 000 \$ a été enregistrée pour la première fois en 2014.

#### Bleuets en corymbes – Production commercialisée en 2014

La production commercialisée en 2014 a suivi les mêmes tendances que les valeurs à la ferme décrites ci-dessus. Avec une concentration de 95 % en Colombie-Britannique, on pourrait conclure que le prix général des bleuets en corymbes était légèrement meilleur dans l'est du Canada qu'en Colombie-Britannique.

#### Bleuets en corymbes – Superficies cultivées et superficies de production en 2014

Malgré des gains importants dans les valeurs à la ferme et dans la production commercialisée, les superficies de production et les superficies cultivées pour les bleuets en corymbes ont très peu changé de 2013 à 2014. Cela signifie que les rendements par hectare continuent de s'améliorer, de façon générale.

Quelques points intéressants méritent d'être signalés. La superficie de production de l'Ontario a diminué en 2014, même si sa superficie cultivée a augmenté. Cette situation indique peut-être que la superficie de production en Ontario fera un bond important en 2015, entraînant ainsi des augmentations possibles de la production commercialisée et de la valeur à la ferme.

Au Québec, le scénario inverse s'est produit : la superficie de production s'est accrue considérablement en 2014, tandis que la superficie cultivée a légèrement diminué.



### Bleuets à feuilles étroites – Valeur à la ferme en 2014

Les bleuets à feuilles étroites ont connu une excellente année en 2014, affichant une hausse de la valeur à la ferme de 47 % par rapport à 2013. Ils recouvrent ainsi complètement les pertes enregistrées pour ce sous-secteur en 2012 et 2013. La valeur à la ferme du Québec pour les bleuets à feuilles étroites a été extraordinaire en 2014, avec une hausse de 113 %. La province récupère ainsi presque toutes les pertes de 2013. La Nouvelle-Écosse a aussi eu une excellente année, avec une augmentation de 39 % en 2014. Bien que les données de 2014 ne soient pas disponibles individuellement pour l'Île-du-Prince-Édouard ou le Nouveau-Brunswick, il est possible d'estimer l'augmentation générale pour le Canada atlantique à plus de 31 %. En s'appuyant sur les mêmes estimations, il est possible d'affirmer que le Canada atlantique a représenté 70 % de l'ensemble des valeurs à la ferme du sous-secteur en 2014. En 2013, toujours pour les bleuets à feuilles étroites, le Canada atlantique avait enregistré près de 79 % des valeurs à la ferme totales au Canada. Ce résultat était largement attribuable à la baisse qu'avait connue le Québec.

Production commercialisée (en tonnes) – Bleuets à feuilles étroites					
	2012	2013	2014	Sur	
				12 mois	% 2014
Canada	72 801	61 132	104 029	70 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	F	F		
Île-du-Prince-Édouard	5 684	6 649	x		
Nouvelle-Écosse	19 681	19 534	30 928	58 %	30 %
Nouveau-Brunswick	21 530	21 204	x		
Québec	25 690	13 395	33 904	153 %	33 %
Ontario	x	F	F		
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	0		
Colombie-Britannique	..	..	0		

Superficies cultivées (en hectares) – Bleuets à feuilles étroites (incluant les superficies de production et les superficies non en production)					
	2012	2013	2014	Sur	
				12 mois	% 2014
Canada	62 827	63 666	64 212	1 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	F	F		
Île-du-Prince-Édouard	4 944	5 018	x		
Nouvelle-Écosse	16 724	16 835	17 604	5 %	27 %
Nouveau-Brunswick	12 909	13 355	x		
Québec	27 721	27 923	27 822	-0,4 %	43 %
Ontario	x	F	F		
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	0		
Colombie-Britannique	..	..	0		

Superficies de production (en hectares) – Bleuets à feuilles étroites					
	2012	2013	2014	Sur	
				12 mois	% 2014
Canada	28 680	28 679	30 200	5 %	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	x	F	F		
Île-du-Prince-Édouard	2 181	2 325	x		
Nouvelle-Écosse	7 564	7 450	8 105	9 %	27 %
Nouveau-Brunswick	5 350	4 864	x		
Québec	13 434	13 854	13 878	0,2 %	46 %
Ontario	x	F	F		
Manitoba	..	..	0		
Saskatchewan	..	..	0		
Alberta	..	..	0		
Colombie-Britannique	..	..	0		



### **Bleuets à feuilles étroites – Production commercialisée en 2014**

La production commercialisée des bleuets à feuilles étroites a suivi les mêmes tendances que les valeurs à la ferme en 2014. Cela dit, les pourcentages relatifs plus élevés pour la production commercialisée indiqueraient une certaine pression à la baisse sur les prix globaux au Canada pour la tonne de bleuets.

### **Bleuets à feuilles étroites – Superficies cultivées et superficies de production en 2014**

Le portrait des superficies cultivées et des superficies de production a très peu changé pour les bleuets à feuilles étroites en 2014. La situation ressemble à celle du sous-secteur des bleuets en corymbes et indique encore une fois une amélioration importante des rendements par hectare.

*Remarque : Les données sont tirées du tableau CANSIM 001-0009 de Statistique Canada, à jour en date du 18 février 2015. Légende des symboles :*

« .. » Non disponible

« x » Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

« F » Trop peu fiable pour être publiée Les totaux ne correspondent peut-être pas toujours à 100 %, car les chiffres ont été arrondis. Dans la mesure du possible, les estimations ont été intégrées au texte et ont été signalées comme telles.

## Serriculture

Linda Delli Santi (Colombie-Britannique) a continué de présider le Comité de la serriculture pendant une autre année de grande activité. Si le comité a consacré un temps considérable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités à l'appui de la définition du concept de serre (mise à jour par voie de résolution lors de l'assemblée générale 2014), il s'est également intéressé à d'autres questions importantes.

### **Groupe de travail sur la serriculture – Vers une voix et une démarche nationales**

Le Comité permanent de la serriculture et son Groupe de travail sur la serriculture sont des groupes relativement récents du CCH, qui se sont montrés très actifs pour définir les priorités et établir une solide présence nationale, à la hauteur de celle d'autres comités de cultures ayant plus d'ancienneté. Dans ce contexte, la priorité a été accordée à l'utilisation de la définition de « serre » telle qu'adoptée par le CCH en 2014 pour militer en faveur de l'instauration de normes de production et d'étiquetage par les agences gouvernementales, notamment l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'Agence des services frontaliers du Canada, et l'adoption conjointe de cette définition par les États-Unis.

L'élaboration d'une stratégie nationale d'appui des initiatives stratégiques propres au secteur de la serriculture devrait gagner en importance au fil du temps; les premières discussions pour obtenir du financement à cet égard (auxquelles ont participé toutes les régions du pays) se sont révélées très productives, témoin du caractère essentiel que revêt cet élément pour inscrire dans la durée la croissance et le succès du secteur.



## Données et rapports statistiques sur la serriculture

La Section des analyses et des renseignements sur les marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada poursuit la publication de rapports hebdomadaires sur la production en serre des tomates, poivrons et concombres. Ces rapports présentent les importations par province (en valeur et en volume) et par pays d'origine (en valeur et en volume). En janvier 2015, la Section a présenté un rapport d'analyse approfondi sur les données les plus récentes du marché de la serriculture, pour compléter une étude statistique interne publiée en 2014.

## Élaboration d'une norme nationale de biosécurité à l'échelle de la ferme pour le secteur de la serriculture

Après le rapport sur l'état de préparation du secteur et l'analyse initiale de la participation des intervenants, l'initiative a été lancée officiellement au printemps 2014. Depuis, le groupe, qui comprend plusieurs représentants des membres du CCH ainsi que du personnel du CCH, s'est réuni plusieurs fois en personne et par téléconférence. L'élaboration de la norme de biosécurité des serres, des pépinières et de la floriculture, conduite par l'ACIA, ainsi que la préparation des manuels d'accompagnement à l'intention des producteurs vont bon train et devraient être terminées dans les 12 à 18 prochains mois.

### Définition de « serre »

Suivant l'adoption de la définition révisée lors de l'assemblée générale 2014, les discussions et les démarches se sont multipliées auprès de plusieurs représentants et ministères des gouvernements du Canada et des États-Unis. La définition a également joué un rôle constructif dans les consultations menées par l'ACIA relativement à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Nous avons également appuyé les efforts d'harmonisation avec les États-Unis sur ces questions, en laissant entendre qu'une telle définition pourrait constituer une base pour l'élaboration d'une définition conjointe de « serre » avec le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA). Enfin, dans le cadre de la nouvelle réglementation émanant de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, nous avons invité l'ACIA à envisager l'incorporation par renvoi de la définition du CCH à ses initiatives en cours.

Le secteur de la serriculture a déployé beaucoup d'énergie pour renseigner les consommateurs sur les particularités et les avantages des légumes de serre; néanmoins, le mauvais étiquetage demeure un problème fréquent. Malgré les efforts importants qui ont déjà été déployés, il reste du travail à faire pour cerner la serriculture en fonction de la définition adoptée. Le Comité s'est engagé à élaborer une stratégie définissant la marche à suivre au cours des prochains mois afin de consolider et de soutenir les efforts et les gains obtenus jusqu'ici.

### Vue d'ensemble du marché des légumes de serre

L'industrie canadienne des cultures de serre regroupe les tomates, les poivrons, les concombres et la laitue. Parmi ces produits, la tomate occupe le premier rang des légumes cultivés en serre au Canada. En 2013, la superficie totale de production de légumes de serre au Canada a dépassé les 14 millions de mètres carrés. Ce chiffre représente une augmentation de 7 % sur un an. Malgré un léger fléchissement de 0,9 % en 2010, la superficie récoltée de légumes de serre au Canada a augmenté régulièrement sur les cinq dernières années. Malgré une hausse de la superficie récoltée,



Total des exploitations de serre <sup>1</sup> par province/région					
	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	695	720	735	745	735
Provinces de l'Atlantique	35	40	45	50	50
Québec	235	240	245	240	235
Ontario	240	240	235	235	230
Provinces des Prairies	80	80	80	85	85
Colombie-Britannique	105	120	130	135	135

Source: Statistiques Canada (CANSIM Tableau 001-0047)

*1: Inclut tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, comme l'isolant rigide, les puits de mine, les granges et les abris.*

L'année 2013 est marquée par une légère baisse du nombre d'exploitations au Canada, passé de 745 en 2012 à 735 en 2013, le Québec et l'Ontario affichant chacun une perte de cinq serriculteurs, les autres régions restant stables.

Superficie récoltée - Production des légumes de serre par province (Mètres carrés)					
	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	12,002,508	11,908,517	12,616,282	13,342,785	14,246,566
Terre-Neuve-et-Labrador	1,960	2,708	1,509	2,522	2,647
Île-du-Prince-Édouard	x	x	242	x	1,236
Nouvelle-Écosse	2,547	53,141	52,850	51,554	67,311
Nouveau-Brunswick	3,326	x	x	x	x
Québec	771,294	640,553	650,696	813,802	1,059,405
Ontario	8,008,184	7,711,213	8,260,638	8,946,414	9,536,949
Manitoba	5,670	7,724	7,786	6,778	6,595
Saskatchewan	7,241	9,653	9,289	4,575	15,250
Alberta	334,451	482,583	506,093	520,013	541,095
Colombie-Britannique	2,749,139	2,736,957	2,805,537	2,890,257	2,973,639

Source: Statistiques Canada. (CANSIM Tableau 001-0006)

Valeur à la ferme - Production des légumes de serre par produit de base (milliers dollars)					
	2009	2010	2011	2012	2013
Total	962,233	1,042,738	1,095,624	1,055,981	1,236,993
Tomates de serre	458,681	476,765	484,934	437,649	515,509
Poivrons de serre	235,162	278,123	299,612	313,357	389,333
Concombres de serre	246,485	264,584	284,522	281,791	308,147
Laitues de serre	21,905	23,265	26,555	23,184	24,004

Source: Statistiques Canada. (CANSIM Tableau 001-0006)

L'Ontario domine toujours le secteur des légumes de serre, avec 68 % de la superficie totale récoltée de légumes de serre au Canada. La Colombie-Britannique et le Québec occupent respectivement le deuxième (21 %) et le troisième rang (7 %) à ce chapitre. Ces trois provinces représentent 96 % de la superficie récoltée totale au Canada.



Valeur à la ferme -Production des légumes de serre par province (milliers dollars)					
	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	962,233	1,042,738	1,095,624	1,055,981	1,236,993
Terre-Neuve-et-Labrador	19	34	19	22	74
Île-du-Prince-Édouard	x	x	6	x	15
Nouvelle-Écosse	X	4,888	1,039	4,699	7,302
Nouveau-Brunswick	145	x	x	x	115
Québec	78,410	72,891	71,981	80,913	84,711
Ontario	597,176	651,205	687,296	678,383	782,954
Manitoba	374	548	724	651	703
Saskatchewan	639	793	847	398	1,194
Alberta	32,232	40,733	42,379	50,545	52,975
Colombie-Britannique	243,294	247,377	259,239	231,049	299,792

Source: Statistiques Canada. (CANSIM Tableau 001-0006)

X: Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

En 2013, la valeur à la ferme a connu une croissance d'environ 181 millions de dollars pour atteindre un pic sur cinq ans de 1,24 milliard de dollars, en hausse de 17 % par rapport à 2012. La tomate a représenté 42 % (516 millions de dollars) de la valeur à la ferme totale des légumes de serre. Les poivrons et les concombres occupent les deuxième et troisième places en termes de valeur à la ferme, soit 31 et 25 % (389 et 308 millions de dollars), respectivement.

### Commerce extérieur

La part des légumes de serre compte parmi les premières en valeur dans les exportations de fruits et légumes frais (en incluant les pommes de terre) au Canada, soit 45 % du total. Selon des rapports publiés en janvier 2015, qui portent sur les données jusqu'à la période 2013, la balance commerciale canadienne s'est nettement améliorée en 2013 par rapport aux deux périodes antérieures; les exportations de légumes de serre ont totalisé 724,1 millions de dollars tandis que les importations se chiffraient à 259,1 millions de dollars, soit un solde positif de 465 millions de dollars.

Des 724,1 millions de dollars d'exportations, 43,6 % sont attribuables aux tomates, 34,3 % aux poivrons et les 22,1 % restants, aux concombres et cornichons. Quelque 99,8 % des exportations (722,6 millions de dollars) étaient destinés aux États-Unis, le reste (uniquement des tomates) étant expédié au Japon.

En 2013, la tomate a représenté un peu plus de 53 % du total des importations, soit 259,1 millions de dollars, contre 35,5 % pour les poivrons et un peu moins de 11 % pour les concombres et les cornichons. La grande majorité des importations provenait du Mexique (88,5 %), suivi des États-Unis (7,6 %), le reste provenant principalement d'Espagne. Aussi bien dans le cas du Mexique que des États-Unis, les importations étaient dominées par la tomate.

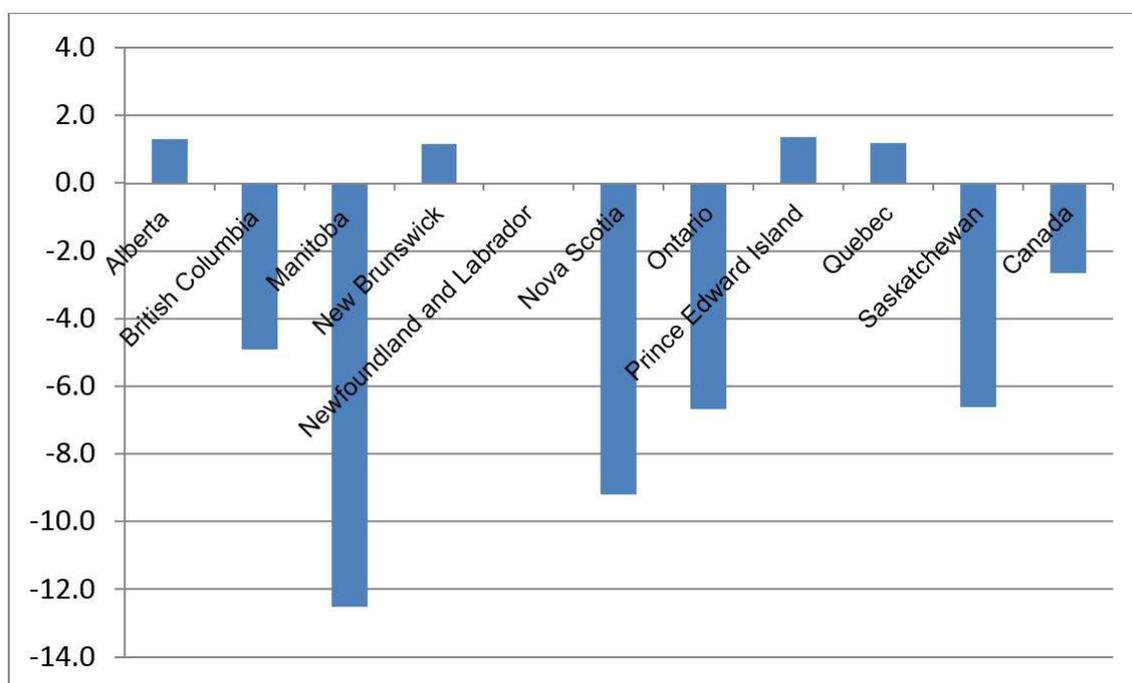


## Pommes de terre

En 2014, la superficie de culture de pommes de terre a diminué au Canada, mais l'incidence de cette diminution sur le poids total de pommes de terre produites a été faible en raison du rendement moyen record à l'échelle nationale. La superficie de culture au Canada a diminué de 3 774 hectares (9 325 acres) ou 2,7 % en 2014, comparativement à l'année précédente. Cependant, la superficie a augmenté de façon marginale (de 1,3 % ou moins) dans quatre provinces, c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Alberta. Cette diminution est en grande partie attribuée au Manitoba où la superficie de culture a diminué de 3518 hectares (8 694 acres) en 2014.

Un rendement moyen record de 33,42 t/ha (298,2 quintaux/acre) pour la production de pomme de terre a été enregistré au Canada en 2015, soit 2 % de plus que le rendement record précédent datant de 2013. Des rendements moyens record ont été enregistrés en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Ces rendements record ont réduit l'impact de la baisse de production totale de pommes de terre, soit une réduction de 0,7 % du poids produit en 2014 comparativement à l'année précédente. La valeur à la ferme la plus récente enregistrée pour les pommes de terre était de 1,12 milliard (2012).

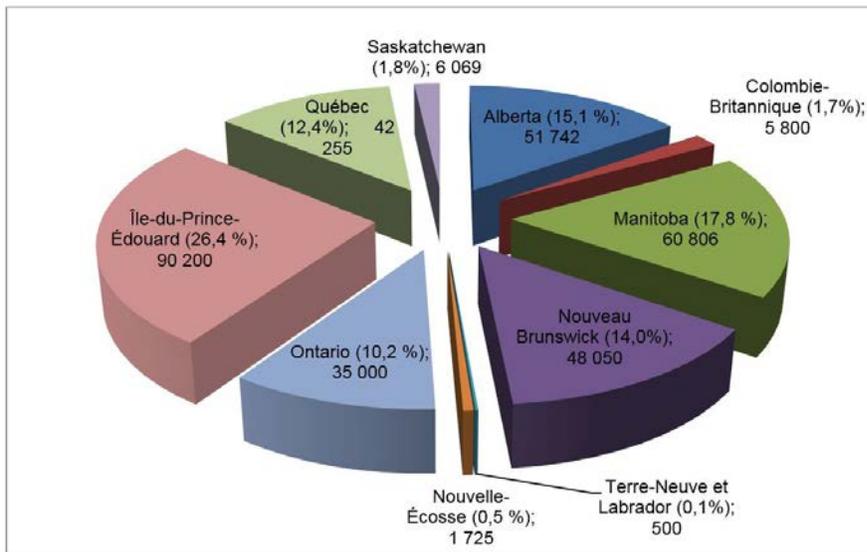
### Changement du pourcentage de superficie récoltée par province – comparaison entre 2014 et 2013



Source : Tableau 001-0014 du système CANSIM de Statistique Canada

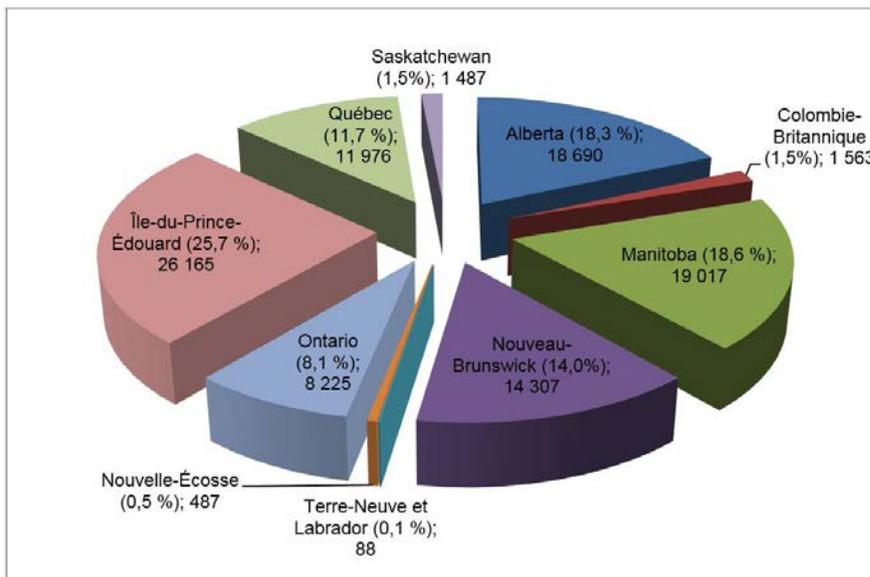


## Superficie récoltée par province en 2014 – acres (% du total)



Source : Tableau 001-0014 du système CANSIM de Statistique Canada

## Production de pommes de terre par province en 2014 – quintaux (% du total)



Source : Tableau 001-0014 du système CANSIM de Statistique Canada

## Activités du Conseil canadien de la pomme de terre

### Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 2

Six projets en lien avec la pomme de terre sont en cours, y compris les recherches sur le virus Y de la pomme de terre et le ver fil-de-fer; le suivi touchant à la chip zébrée et au psylle de la pomme de terre; la détection de la verticilliose; la gestion de l'azote sous irrigation et un programme national d'évaluation des variétés de pommes de terre. Le financement de l'industrie pour ces projets s'élève à 2,2 millions de dollars sur cinq ans avec une contrepartie de trois pour un



d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Il est important de noter que la présence de l'insecte vecteur de l'agent pathogène causant la chip zébrée, le psylle de la pomme de terre, n'a pas été détectée durant le projet de surveillance nationale. Les activités de recherche sur la pomme de terre de la grappe agro-scientifique pour l'horticulture 2 sont coordonnées par le Groupe de travail sur la recherche, qui collabore également avec AAC pour créer une proposition de recherche sur le mildiou hors du cadre de la grappe.

### Stratégie d'amélioration génétique de la pomme de terre

Des représentants de producteurs, des entreprises de transformation, des universités, des phytogénéticiens issus du secteur privé et d'AAC poursuivent la mise au point d'une nouvelle approche d'amélioration génétique au Canada qui utilise les ressources disponibles pour la création de nouvelles variétés. Une ébauche sera réalisée par le Groupe de travail sur l'amélioration génétique et disponible pour examen en mars 2015. La stratégie d'amélioration génétique est financée en partie par AAC dans le cadre du programme Agri-Marketing 2.

### Marketing et promotion de la pomme de terre

En s'appuyant sur la *stratégie nationale de promotion et de commercialisation* du Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT), le Groupe de travail sur la promotion et la commercialisation a coordonné une initiative à l'échelle nationale qui cible la diminution de la consommation de pommes de terre au Canada en faisant la promotion de la valeur nutritionnelle et de la polyvalence de la pomme de terre dans un régime alimentaire sain. Sept provinces ont collaboré au financement d'une campagne de promotion numérique et imprimée dans les magazines *Châtelaine* et *Today's Parent*, et sur des sites Web choisis après l'évaluation de leur contenu, du profil des lecteurs et de leur portée. La campagne est prévue pour février et mars 2015.

### Programme des partenaires pour la qualité au Canada (PPQ-C)

Après l'annulation, par le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), de l'inspection de la qualité des pommes de terre à peau rouge de type rond au pays, le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité a consulté l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) relativement à l'exportation de ce type de pomme de terre aux États-Unis en vertu du Programme des partenaires pour la qualité au Canada (PPQ-C). Le maintien de ce type de pomme de terre dans le PPQ-C était préconisé et le Groupe de travail continue de collaborer avec l'ACIA sur la modification du programme.

### Essai sur les nématodes à kystes de la pomme de terre (NKPT)

Après des discussions réunissant le CCPT, le National Potato Council (É.-U.), l'ACIA et l'USDA, les deux pays se sont entendus sur les directives révisées concernant le nématode à kyste de la pomme de terre. Les changements comprenaient la levée des restrictions concernant les champs, l'élimination des exigences en matière de dépistage pour trois cultures de pommes de terre pour des champs ayant obtenu des résultats négatifs au cours des deux tests précédents et la levée des exigences en matière de dépistage pour de petits échantillons de 500 tubercules ou moins. Les producteurs de pommes de terre de semence canadiens doivent toujours supporter les coûts de dépistage du nématode à kyste de la pomme de terre qui s'élèvent à 99,75 \$/acre, ce qui représente un lourd fardeau financier pour respecter les exigences d'exportation aux États-Unis qui, bien que réduites dans les directives révisées, ne sont pas entièrement basées sur des faits scientifiques.



### Groupe de travail sur la pomme de terre – inspection des tubercules de pommes de terre de semence

Les changements apportés au Programme de gestion de la qualité des pommes de terre de semence (PGQPTS) par l'ACIA pour le rendre le obligatoire et y inclure la recertification des semences mettent le marché d'exportation aux États-Unis en danger. Après des rencontres bilatérales ayant eu lieu à Winnipeg et à Grand Falls en avril 2014, l'industrie américaine et l'USDA ont déclaré que les pommes de terre de semence inspectées en vertu du programme ne seraient pas considérées comme conformes aux normes de certification des États-Unis. L'ACIA a donc accepté de continuer à effectuer l'inspection des pommes de terre de semence jusqu'à ce qu'une option satisfaisante pour les producteurs canadiens et les clients américains ait été trouvée. Pour y arriver, le Groupe de travail sur la pomme de terre a été remis sur pied pour collaborer avec les représentants des gouvernements provinciaux et fédéral sur des questions d'importance pour l'industrie de la pomme de terre canadienne, sa première tâche majeure étant de déterminer les options possibles en lien avec l'inspection des pommes de terre de semence destinées au marché américain. Le Groupe de travail sur la pomme de terre s'est réuni en août 2014 à Charlottetown (Î.-P.-É.) et en novembre 2014 à Washington D. C. en plus d'avoir tenu plusieurs conférences téléphoniques. Deux sous-comités ont été créés pour examiner divers modes de prestation de services d'inspection et pour relever les exigences de certification des pommes de terre de semence des 17 agences de certification sur les semences des États-Unis. Le Groupe de travail sur la pomme de terre est coprésidé par le CCPT et AAC et comprend des représentants d'associations de producteurs provinciales, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral (AAC, ACIA, MAECI). Lorsqu'une proposition en matière d'inspection des pommes de terre de semence aura été mise au point, il sera nécessaire de conclure une entente avec l'industrie américaine, les agences de certification sur les semences des États-Unis et l'USDA pour établir une équivalence avec les exigences américaines. Le Groupe de travail sur la pomme de terre se rencontrera à Québec en mars 2015. Le programme Agri-Marketing 2 d'AAC soutiendra en partie l'identification des modes d'inspection des pommes de terre de semence destinées à l'exportation vers les États-Unis.

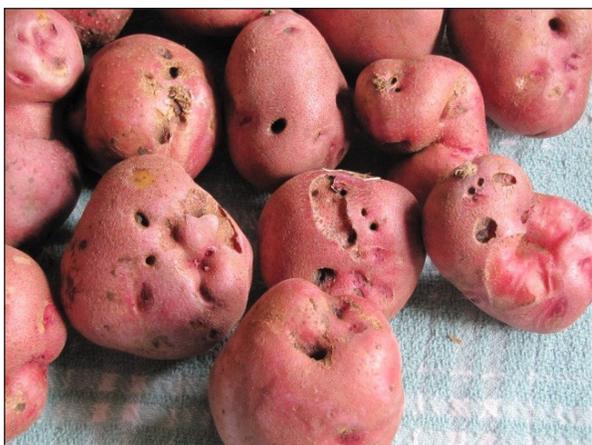
### Agri-Marketing 2

Les activités se poursuivent avec le financement d'AAC en vertu du programme Agri-Marketing 2. Ces activités comprennent des ententes avec des partenaires internationaux, notamment la North American Plant Protection Organization, ainsi que la création d'une stratégie d'amélioration génétique de la pomme de terre et d'un mode d'inspection des pommes de terre de semence. Les activités de Pommes de terre Canada comprennent la mise à jour d'une base de données sur les exigences d'importation, la participation à des foires commerciales et le soutien de missions d'acheteurs étrangers.

### Phorate (Thimet 15-G) et vers fil-de-fer

Les populations de vers fil-de-fer (et de taupins adultes) ne cessent d'augmenter et le ver fil-de-fer est devenu un parasite grave de la pomme de terre qui entraîne des dommages aux tubercules et des pertes économiques. Le phorate (Thimet 15-G) est un important outil antiparasitaire qui protège le tubercule des dommages et tue les vers fil-de-fer. Au cours de la dernière année, le CCPT a œuvré pour le maintien de l'utilisation du phorate aux fins de contrôle du ver fil-de-fer. Le requérant a cessé la vente du phorate le 31 décembre 2014 et la dernière utilisation par les producteurs est prévue en août 2015. Un document indiquant la valeur et les avantages pour





*Dommages au tubercule par le ver fil-de-fer au Man.*



*Taupins (adulte du ver fil-de-fer) pris au piège à l'Î.-P.-É. (3 pièges en 2 jours)*

le producteur a été présenté à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) en mai 2014. Il soulignait les changements apportés à la production de pommes de terre depuis la publication de la décision de l'ARLA en 2004. Les discussions avec les évaluateurs et les dirigeants de l'ARLA se poursuivent. Le requérant a présenté de nouvelles demandes d'enregistrement du phorate en octobre, et le CCPT continuera de collaborer étroitement avec le requérant et l'ARLA pour obtenir l'autorisation de continuer à utiliser le phorate en 2016 et au-delà.

#### **Étude de faisabilité sur la création d'un office national de promotion et de recherche pour la pomme de terre**

Après avoir mené une étude de faisabilité sur la création d'un office national de promotion et de recherche (ONRP) pour la pomme de terre, le CCPT a appuyé l'examen sur la création d'une telle entité. Une consultation avec les associations de producteurs à l'échelle provinciale a eu lieu au cours de la première étape, mais le besoin de consulter un plus grand nombre d'intervenants s'est fait sentir. Des fonds seront consacrés à l'étape de consultation suivante pour appuyer l'établissement d'une agence de promotion et de recherche pour les pommes de terre.

#### **Protection des obtentions végétales (projet de loi C-18)**

Le CCPT continue d'appuyer le projet de loi C-18 qui vise à modifier la *Loi sur la protection des obtentions végétales* pour qu'elle corresponde à la Convention de l'UPOV de 1991. De telles modifications sont importantes pour encourager l'introduction de nouvelles variétés de pommes de terre au Canada, tant par des phytogénéticiens canadiens qu'étrangers. Grâce à une coalition comptant 20 organismes du secteur privé, le Conseil canadien de la pomme de terre a présenté un témoignage devant les Comités permanents de l'agriculture et des forêts du Sénat et du Parlement.

#### **Décisions de réévaluation proposées de l'ARLA**

En réponse aux consultations de l'ARLA sur les décisions de réévaluation des matières actives les plus anciennes, le Conseil canadien de la pomme de terre a contribué à la présentation, par le CCH, du fongicide métirame. L'arrêt de l'utilisation de plusieurs ingrédients actifs contenus dans les fongicides multisite proposé et l'impact sur la résistance aux pathogènes préoccupent beaucoup les producteurs de pommes de terre.



## Légumes

Le groupe de travail sur les légumes organise généralement une conférence téléphonique après la plantation du printemps et la récolte de l'automne. L'objectif est d'échanger de l'information sur l'état des plantations, de la production et de l'entreposage, sur les enjeux et les occasions du marché et sur la disponibilité de données actuelles et précises sur le marché. Il est aussi question des tendances et des interactions avec les consommateurs au sujet de la salubrité des aliments, de la traçabilité et des préférences. C'est un moyen efficace de maintenir les communications et les relations au sein du secteur et parmi les membres du CCH entre les assemblées générales annuelles.

Les rendements des légumes frais ont été assez stables au pays pendant l'année de production 2014. Après un printemps froid et pluvieux, les conditions météorologiques se sont améliorées et ont donné des récoltes abondantes. Le prix des légumes canadiens a été avantageusement touché par la sécheresse prolongée en Californie.

Malgré des conditions de culture favorables, les détaillants ont continué d'exercer des pressions pour faire baisser les prix. Certains d'entre eux ont même cherché à obtenir un rabais général sur leur facture, balayant du revers de la main toute augmentation de prix. La concurrence entre les détaillants est de plus en plus grande, surtout sur le marché des légumes frais. Cette situation se traduit par une pression pour faire baisser les prix du côté des producteurs, d'autant plus que les détaillants peuvent accéder facilement aux produits d'importation concurrents.

L'ACIA a lancé de nombreuses consultations l'an dernier en lien avec la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et son règlement connexe. Le CCH a participé à toutes les consultations et travaillé en étroite collaboration avec ses membres, l'ACDFL et d'autres parties prenantes pour orienter toutes les réponses dans la même direction.

Les contenants en plastique réutilisables inquiètent toujours les membres, notamment sur le plan de la salubrité des aliments et des problèmes sanitaires et phytosanitaires. Une étude publiée par l'Université de Guelph à l'automne 2014 a soulevé des préoccupations importantes par rapport aux contenants en plastique réutilisables. Le CCH se dit inquiet depuis quelque temps déjà et a réagi en formant un groupe de travail multi-intervenants pour s'attaquer aux questions préoccupantes. L'initiative a été lancée en 2014 et se poursuivra en 2015 pour trouver des solutions et chercher des améliorations possibles.

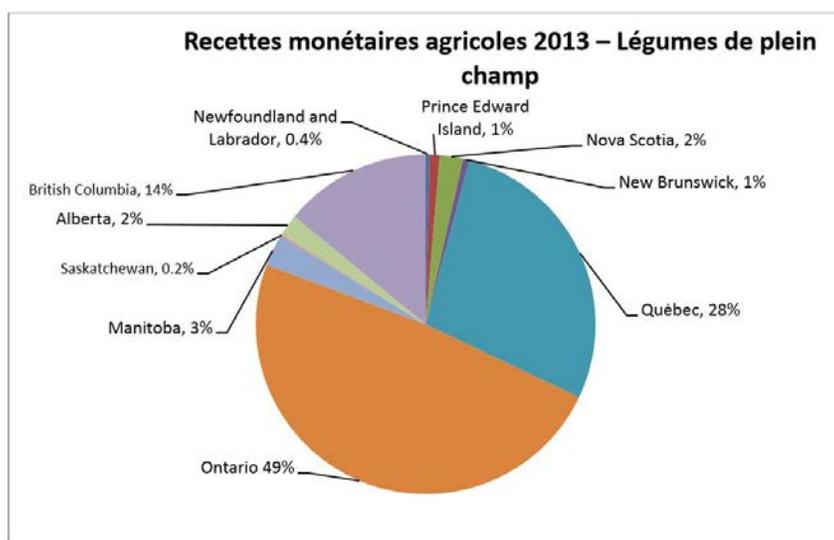
Les dernières données disponibles en provenance de Statistique Canada montrent que les recettes monétaires agricoles totales pour les légumes de plein champ au Canada se sont chiffrées à 1,17 milliard de dollars. Il s'agit d'une amélioration de 3,3 % par rapport à 2012, ce qui est légèrement supérieur au taux d'inflation du pays.



Toutes les provinces ont fait un gain en 2013, sauf le Manitoba où les recettes ont baissé de 2,5 %. Le changement le plus important en 2013 est survenu en Nouvelle-Écosse : ses recettes ont augmenté de près de 23 % par rapport à 2012. C'est le bond le plus important qu'a connu la province au cours des six dernières années.

Recettes monétaires agricoles annuelles – Légumes de plein champ (dollars x 1 000)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	969 206	1 054 552	1 030 764	1 063 628	1 134 796	1 172 262
Terre-Neuve-et-Labrador	3 448	4 494	3 799	3 522	3 766	4 312
Île-du-Prince-Édouard	7 058	8 166	10 143	11 166	10 346	11 210
Nouvelle-Écosse	16 230	16 852	17 673	21 911	21 282	26 106
Nouveau-Brunswick	6 095	6 240	7 341	7 198	6 734	7 086
Québec	260 463	280 424	280 825	277 313	307 220	327 204
Ontario	478 685	527 599	510 603	530 459	562 878	570 126
Manitoba	33 356	35 615	31 989	32 787	35 911	35 030
Saskatchewan	1 644	1 981	1 775	2 349	1 843	2 303
Alberta	25 376	28 750	20 303	25 635	23 701	24 234
Colombie-Britannique	136 851	144 431	146 311	151 288	161 114	164 651

Source : Statistique Canada. Tableau CANSIM 002-0001 (date de consultation : 28 février 2015)



La répartition des recettes monétaires agricoles du Canada n'a pas changé entre 2012 et 2013. L'Ontario domine toujours avec 49 % du marché, suivi du Québec avec 28 %. Les huit autres provinces se partagent à peu près également le reste du marché (23 %). Avec des résultats de 3 % pour le Manitoba et de 0,2 % pour la Saskatchewan, les deux provinces arrivent respectivement au sommet et au bas de la liste des huit provinces.

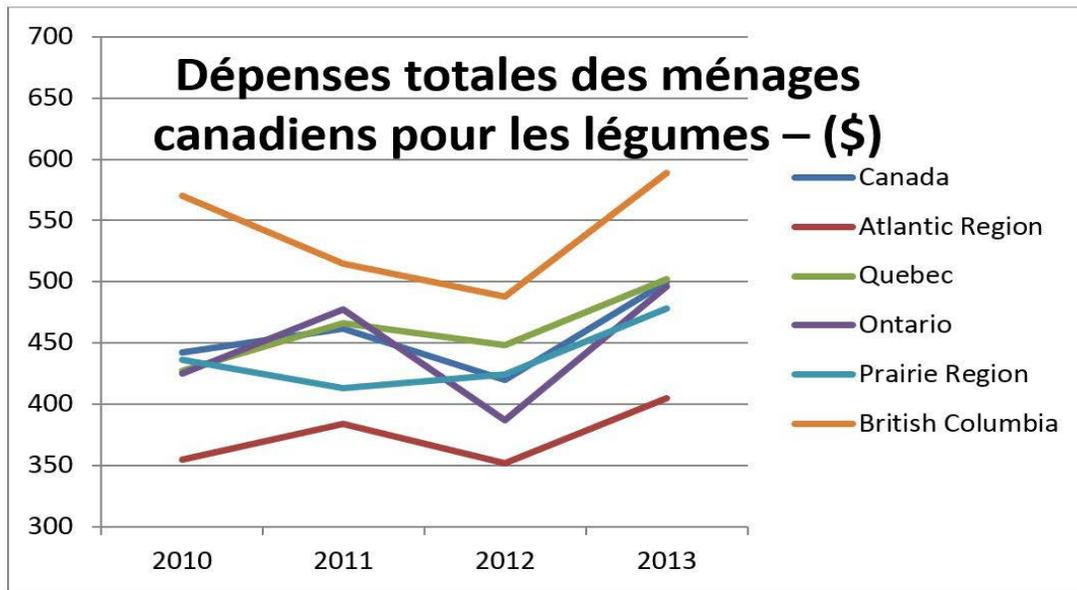
Le Canada a enregistré une hausse globale des dépenses alimentaires

des ménages, mais cette augmentation ne s'est pas produite dans toutes les régions. Le Canada atlantique a poursuivi son mouvement vers le bas en 2013 pour revenir à des dépenses alimentaires semblables aux années avant 2010. La Colombie-Britannique a aussi affiché une tendance à la baisse en 2013 après avoir vu une augmentation en 2012. Cela dit, les dépenses alimentaires ont augmenté dans toutes les autres régions.

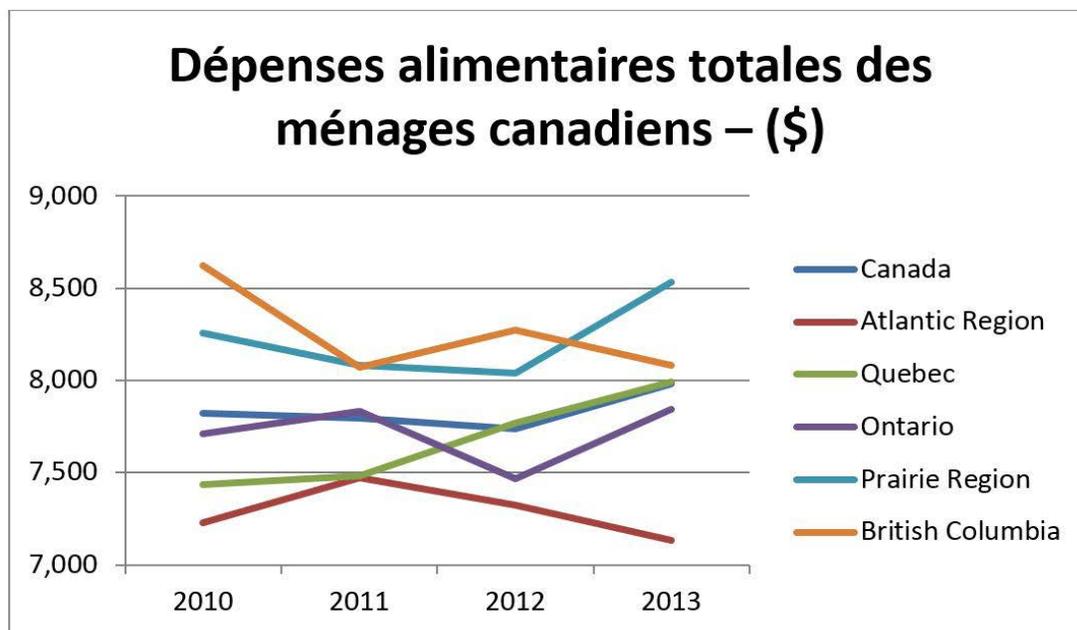
La tendance des dépenses des Canadiens en légumes est très encourageante : toutes les régions du pays ont affiché une hausse importante entre 2012 et 2013. Pour bien comprendre cette tendance, il est utile de la comparer aux dépenses alimentaires des ménages en général. Comme indiqué ci-après, les dépenses alimentaires totales des ménages en Colombie-Britannique ont



diminué, mais celles pour les légumes ont considérablement augmenté. Le Canada atlantique a suivi la même tendance, mais dans une moindre mesure. Ces chiffres indiquent peut-être qu'une plus grande proportion des dépenses alimentaires des ménages est dirigée vers les légumes. Il s'agirait d'une très bonne nouvelle pour nos membres. Si cette tendance devait se maintenir, elle serait une indication très importante que la population en général connaît les avantages pour la santé de la consommation de légumes au quotidien.



Source : Statistique Canada. Tableau CANSIM 203-0028 – Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)  
 Statistique = Dépense moyenne par ménage  
 (Date de consultation : 28 février 2015)



Source : Statistique Canada. Tableau CANSIM 203-0028 – Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)  
 Statistique = Dépense moyenne par ménage  
 (Date de consultation : 28 février 2015)



---

## Cultures, phytoprotection et environnement

Charles Stevens vient de terminer son deuxième mandat à titre de président du Comité de protection des cultures et de l'environnement. La présidence et la vice-présidence de son groupe de travail, le Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP), sont assurées respectivement par Charles Stevens et Gary Brown. Le CCP a participé à de nombreuses réunions avec diverses parties prenantes et des représentants de l'industrie au nom du CCH. Il a également pris part à huit conférences téléphoniques et à une réunion de deux jours en 2014. Les membres du CCP étaient tous présents aux réunions en personne, tandis qu'il y a eu quelques rares absents lors des conférences téléphoniques. Les membres du comité méritent des félicitations pour leur engagement et leur travail acharné au nom des membres du CCH partout au Canada. Il n'est pas possible de nommer dans le présent rapport toutes les activités et tous les dossiers auxquels a travaillé le groupe au cours de l'année dernière. Nous vous présentons donc une courte liste des questions prioritaires, sans égard pour l'ordre d'énumération.

### Protection des cultures : aperçu régional

Le CCP s'est réuni en personne en décembre 2014, ce qui a donné l'occasion de dresser le bilan annuel de la situation de la protection des cultures dans l'ensemble du Canada. La santé des pollinisateurs est évidemment au cœur des préoccupations de toutes les régions du Canada. La situation inquiète particulièrement l'Ontario si l'on se fie aux mesures qu'entend prendre le gouvernement provincial. Les problèmes de la drosophile à ailes tachetées et de la nécessité de nouveaux produits de traitement ainsi que du résidu foliaire à faible adhérence ont retenu l'attention de toutes les régions du pays. Dans l'Est, le feu bactérien constituait une autre source de préoccupation. Les cultures en Ontario qui n'étaient pas protégées ont été endommagées par le feu bactérien et les producteurs de tomates de la province ont également souffert d'une éruption de tache bactérienne. Les Prairies ont généralement été épargnées par les espèces nuisibles et les maladies. L'Ouest a vu apparaître des problèmes de hernie des crucifères. L'industrie a repoussé les efforts déployés pour qu'elle soit considérée comme un organisme de quarantaine.

### Consultations sur la phytoprotection

En plus de traiter diverses questions générales touchant les pesticides, le comité a aussi participé à des consultations formelles et présenté des rapports.

Avis d'intention, NOI2013-01, Mesures visant à protéger les abeilles contre l'exposition aux pesticides de la catégorie des néonicotinoïdes	Janvier 2014
Consultation sur le recouvrement des coûts liés aux pesticides, Document de consultation préalable à une proposition parlementaire	Juin 2014
Projet de décision de réévaluation PRVD2014-03, Métirame (ARLA)	Septembre 2014



Projet de directive PRO2014-02, Mise à jour des coefficients de transfert agricoles pour l'évaluation de l'exposition professionnelle aux pesticides après traitement (ARLA)	Octobre 2014
Consultation sur l'Avis préliminaire à la proposition portant sur le recouvrement des coûts liés aux pesticides Document de consultation préalable à une proposition parlementaire	Décembre 2014

En plus de ces consultations formelles, le CCP a aussi demandé aux producteurs de répondre à un sondage sur l'utilisation du Captan en prévision de la consultation et de la réévaluation. Au moment de rédiger le présent rapport, la consultation n'avait pas encore été lancée par l'ARLA. Si le taux de réponse au sondage peut servir d'indicateur, le processus de réévaluation exigera une grande réflexion et participation au nom de l'horticulture.

### Pollinisateurs

Même si la santé des pollinisateurs faisait l'objet de discussions avant 2014, c'est l'année dernière que de nombreuses activités et ressources ont été mises en œuvre pour s'assurer que le message du CCH sera livré aux intervenants et au gouvernement avec cohérence. Immédiatement après l'AGA de 2014 du CCH, celui-ci a été appelé à témoigner devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts au sujet de *l'ordre de renvoi sur l'importance des abeilles et de la santé des abeilles pour la production de miel, d'aliments et de semences au Canada*. L'objectif consistait à présenter le secteur de l'horticulture comme un modèle de coexistence réussie entre les producteurs, les produits et une solide population de pollinisateurs. Toujours en mars 2014, AAC a organisé un atelier sur la santé des abeilles. David Jones y a représenté le CCH. Il en a résulté le Forum sur la santé des abeilles.

Au cours de l'année, le CCP a maintenu un échange constant d'information sur la recherche et l'opinion du public à ce sujet. En octobre 2014, le CCP a affirmé que le groupe devait s'abstenir de dialoguer directement avec les médias, soutenant que le dossier pourrait facilement dégénérer et drainer les ressources. Le CCP a déterminé que le mode d'action à privilégier serait d'attendre la publication des résultats de l'ARLA, prévue en 2015 ou en 2016, avant de choisir la marche à suivre. Dans l'intervalle, les représentants du CCH et du CCP continuent de coopérer avec les groupes d'intervenants concernés pour rester informés des développements.

La fin de 2014 a été marquée par la publication d'un plan d'action pour la santé des pollinisateurs par le gouvernement de l'Ontario. Le plan s'éloigne clairement de l'approche scientifique à l'égard des pesticides et contredit l'approche adoptée par l'ARLA, l'autorité nationale en matière de réglementation des pesticides. L'initiative n'a pas encore fait l'objet d'un vote, mais elle a suscité beaucoup de controverse, même chez les apiculteurs.



### **Programme d'importation pour approvisionnement personnel à la demande des agriculteurs (PIAPDA)**

Le soutien offert aux participants de ce programme l'empêche toujours d'obtenir un bon taux d'utilisation. La question a été abordée en détail pendant la réunion en personne du CCP avec l'ARLA en décembre 2014. L'ARLA a posé quelques gestes pour attirer l'attention des participants récalcitrants. Le CCP a suivi le processus avec une attention particulière et s'est assuré que la présentation de demandes se poursuive. Malgré ces efforts et la déclaration des producteurs sur l'utilité du programme, le taux de participation demeure faible. Il demeure difficile de maintenir des prix comparables entre le Canada et les États-Unis, particulièrement dans les cas où les provinces et les États sont adjacents.

### **Nominations au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)**

L'harmonisation internationale des limites maximales des résidus (LMR) devient de plus en plus importante à mesure que le commerce international prend de l'ampleur. Chaque année, des représentants de l'ARLA de Santé Canada participent au processus de nomination au CCPR au nom de l'industrie canadienne. Le CCP a participé au processus pour s'assurer que les demandes soumises par le secteur de l'horticulture fassent partie des nominations. Le secteur de l'horticulture et d'autres secteurs croient que le processus de nominations au CCPR et d'évaluation doit être plus rapide. Par le passé, bien peu de choses ont été faites en ce sens. Le CCP a également tenté d'inciter les producteurs à présenter des demandes pour le processus de nomination, mais il n'a pas obtenu beaucoup de réactions. Le CCP a déterminé qu'il faudra renseigner davantage les producteurs et mettre en place un plan de diffusion externe pour solliciter les nominations. Pour poursuivre dans cette direction et soutenir le CCH et ses membres, les membres du CCP ont participé activement à la réunion annuelle du groupe de travail public-privé sur les LMR pour les pesticides.

### **Harmonisation**

Pour donner suite aux discussions sur l'harmonisation, Charles Stevens et Craig Hunter ont participé aux réunions du Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 2014, au nom de l'Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association (OFVGA) et du CCH. Les réunions portaient sur trois dossiers clés : les LMR et le commerce, les usages limités, les néonicotinoïdes et les morts d'abeilles.

Les efforts du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis ont aussi permis de rédiger l'ébauche d'une déclaration de partenariat officiel entre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Office of Pesticide Programs (OPP) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. Les deux organismes s'engagent clairement à poursuivre leur coopération sur le plan de la réglementation au sein du CCR.

Les ateliers annuels pour établir les priorités en matière de pesticides à usages limités ont encore obtenu un franc succès du côté des producteurs. Plus de 40 nouveaux projets ont été sélectionnés, et bien d'autres projets du programme IR-4 des États-Unis ont aussi été retenus plus tard dans l'année. Une nouvelle approche a été mise à l'essai pour aider les fabricants de biopesti-



cides à obtenir leur homologation. L'avenir dira si cette approche est efficace. Les membres du CCP prévoient participer au Sommet mondial sur les pesticides à usages limités, qui aura lieu en septembre 2015 à Chicago. L'événement en sera à sa troisième édition. Le sommet de l'an dernier s'est tenu à Rome.

Le concept d'harmonisation ou de normalisation est souvent mentionné dans les discussions, mais il est nécessaire d'expliquer ce qu'il signifie concrètement. À force d'être utilisé dans de nombreux forums, il devient galvaudé. Pour le secteur de l'horticulture canadienne, auquel s'ajoutent les efforts d'harmonisation des limites maximales des résidus, le concept est souvent associé aux problèmes commerciaux avec les États-Unis. Ce pays constitue notre plus grand partenaire commercial du point de vue de l'importation, mais surtout de l'exportation. Le CCP a longuement débattu le sujet et en est venu à la conclusion qu'il faut définir une fois pour toutes le concept d'harmonisation et dresser la liste détaillée des actions à prendre pour atteindre cet objectif. Du point de vue de la phytoprotection, des étiquettes communes pour le Canada et les États-Unis représenteraient un progrès important. Il en va de même pour le groupement des cultures, mais bien d'autres détails sont nécessaires.

#### **Le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) – 2015, 2016 et années à venir : plans, ressources et budget**

L'an dernier, nous avons déclaré que le plus grand défi du secteur canadien de l'horticulture concernant le Centre de la lutte antiparasitaire était la crainte des compressions. En effet, elles risquent de nuire aux ressources spécialisées du CLA, de faire avorter les progrès de l'homologation de nouveaux produits de lutte antiparasitaire et d'entraver les travaux de recherche en cours sur les options de lutte antiparasitaire à appliquer à des problèmes sans solution. Lors de nos récentes réunions en personne avec le CLA, nous avons été heureux d'apprendre que les budgets du CLA sont établis jusqu'en 2018 et que le CLA croit avoir la souplesse nécessaire pour mener à bien ses travaux importants.

L'ARLA prévoit que son budget restera relativement stable au cours des prochaines années et suffira à répondre aux tâches et aux initiatives en cours et à venir. Les néonicotinoïdes mobilisent des ressources importantes, mais l'ARLA arrive quand même à bien gérer la situation. Cela dit, ce dossier a retardé les réévaluations. La charge de travail a augmenté en raison du nombre croissant de soumissions de données et de la nécessité de les passer en revue. Les préoccupations concernant la stabilité de la charge de travail demeurent omniprésentes, mais on estime que l'initiative de recouvrement des coûts – qui actualisera la structure tarifaire pour la première fois depuis sa mise en place en 1997 – sera bénéfique. Le CCH a soutenu cette initiative en participant aux consultations de l'ARLA sur le recouvrement des coûts et a insisté sur la nécessité de diriger les sommes additionnelles amassées grâce au recouvrement des coûts vers l'amélioration des activités nationales et internationales, plutôt que de simplement réduire les allocations du financement public.



### Comité consultatif sur la phytoprotection (CCP)

Comme ce comité est très actif, il est naturel de réviser et de modifier régulièrement le plan de travail et les responsabilités de ses membres pour tenir compte des enjeux et des difficultés. Pour guider le comité, les membres du CCP ont approuvé la nomination de Gary Brown à titre de vice-président à la suite de l'AGA de 2014.

Au fil de l'année, le plan de travail du CCP a été régulièrement revu. Lors des réunions en personne de décembre 2014, un plan de travail et un budget ont été établis pour 2015. Parmi les éléments importants de ce plan de travail, mentionnons la création d'un protocole de communications internes entre le CCH et le CCP ainsi que d'un protocole de communications externes pour gérer les initiatives relatives aux consultations sur la protection des cultures. Les membres du CCP ont la double responsabilité d'agir comme ressources techniques et de solliciter les membres régionaux lorsque le point de vue d'un groupe représentatif de l'horticulture est nécessaire. Pour soutenir cette idée, il a été déterminé que le mandat du CCP devait inclure la capacité de retenir les services techniques de professionnels pour traiter des dossiers relatifs à la protection des cultures, au besoin.

Compte tenu de l'ampleur et du volume de travail exigés des membres du comité, il a aussi été recommandé qu'un effort soit fait pour augmenter le nombre de membres afin de mieux équilibrer la charge de travail.

À l'automne 2014, les présidents de l'OFVGA et du CCP ont soumis aux membres du CCP une proposition présentant des recommandations sur le plan de travail et le mandat. Ces recommandations sont nées des discussions qui ont eu lieu lors d'une réunion en septembre 2014 entre les membres exécutifs du CCH et de l'OFVGA. La proposition comprenait un nombre important de changements recommandés au mandat actuel. Après un échange constructif pendant les réunions en personne du CCP en décembre 2014, il a été déterminé que la proposition mérite un examen plus approfondi et qu'elle devrait figurer parmi les points prioritaires du programme 2015 du CCP.

---

## Ressources humaines

Le Conseil canadien de l'horticulture est conscient de la valeur qu'apporte à l'économie canadienne la contribution continue du secteur de l'horticulture à la croissance et à l'emploi. Le gouvernement du Canada reconnaît aussi cette valeur et cet apport. Par ailleurs, il est conscient qu'une pénurie de main-d'œuvre chronique touche l'agriculture primaire, en particulier le secteur de l'horticulture, où la main-d'œuvre a toujours été le principal moteur de la production. Il y a près de 30 ans, de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère fédéral des Ressources humaines et du Travail (maintenant Emploi et Développement social Canada), le CCH a ainsi créé un cadre de collaboration amenant les parties à concevoir et à mettre en place les mesures nécessaires pour éliminer les déséquilibres au chapitre des ressources humaines. Ce



mécanisme vise le maintien d'une offre adéquate de travailleurs. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) remonte à une période encore plus ancienne et est maintenant reconnu comme étant un modèle.

Le CCH appuie pleinement le concept accordant la priorité à la main-d'œuvre canadienne, qu'il s'agisse de travail saisonnier ou non. En réalité toutefois, le secteur de l'horticulture doit se tourner vers l'étranger pour disposer d'une main-d'œuvre suffisante qui assure continuellement ses activités de plantation, de culture et de récolte. Pour répondre à ce besoin, le mécanisme de collaboration décrit ci-dessus fait également intervenir Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), dans le cadre du Programme pour les travailleurs étrangers temporaires (PTET). Au Québec, il repose aussi sur le ministère de l'Immigration de la province, qui s'est doté de son propre ensemble de règles et de programmes.

En général, les producteurs peuvent recruter des travailleurs étrangers grâce au volet de l'agriculture primaire géré par CIC, dans le cadre des mesures pour les travailleurs peu spécialisés ou du PTAS, lequel repose sur des ententes bilatérales avec le Mexique et certains pays des Caraïbes.

Le PTAS offre l'accès à une source supplémentaire de travailleurs saisonniers fiables et qualifiés depuis plus de 50 ans. Les autres gouvernements et les utilisateurs du programme, tant au pays qu'à l'étranger, le considèrent comme une réussite du Canada. Le succès du PTAS repose sur son objectif pertinent, son fonctionnement relativement aisé, sa longue durée et, surtout, les avantages qui en découlent pour les agriculteurs canadiens, les travailleurs étrangers ainsi que leurs familles et leurs collectivités. Au cours de la dernière année, de nombreux changements ont été apportés aux règles régissant les travailleurs étrangers temporaires. Cependant, en grande partie grâce à l'excellent rendement et la stabilité du PTAS, celui-ci n'a pas été l'objet de l'inquiétude soulevée par les changements.

Pendant la dernière année, le volet de l'agriculture primaire du PTET a subi d'importants changements, qui ont visé ses règles et ont eu des incidences sur la prestation de service au Canada et dans les pays d'où proviennent les travailleurs étrangers. Bien qu'elle n'avait pas pour objectif de restreindre ou de compliquer l'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture primaire, cette situation a pourtant entraîné de telles conséquences. Au Québec, certaines récoltes n'ont pu avoir lieu en raison du manque de travailleurs créé par des retards dans le traitement des demandes de visa. Cette situation est tout simplement inacceptable. En effet, elle a des répercussions désastreuses sur l'économie régionale et canadienne et sur les producteurs eux-mêmes.

Étant donné ce qui s'est passé en 2014, et en vue des élections fédérales de 2015, le CCH a entrepris un examen exhaustif des mesures et instruments ayant régi les ressources humaines jusqu'ici et l'élaboration de directives claires, concises et opportunes en matière de politique. Cet exercice, amorcé à la fin de 2014, commence à prendre forme. Le Comité de la main-d'œuvre du CCH, un sous-comité du Comité des ressources humaines permanent, a reçu des instructions préliminaires et travaillera avec diligence à l'établissement d'un cadre qui permettra au CCH de défendre adéquatement et efficacement les intérêts de tous les producteurs au cours de l'année à venir et par la suite.



---

## Gestion des risques

Au fil des ans, le Conseil canadien de l'horticulture a maintenu sa politique en matière de gestion des risques de l'entreprise. Nous souhaitons favoriser un environnement où les producteurs sont positionnés de manière à obtenir un rendement raisonnable du capital investi. Lorsque le marché n'assure pas la prospérité et la durabilité des activités des producteurs et des exploitations agricoles, ou lorsque les producteurs doivent composer avec des événements qui échappent à leur contrôle, ils se tournent vers les programmes de gestion des risques pour atténuer les conséquences immédiates d'événements catastrophiques ou compenser des circonstances à moyen ou à long terme qui pourraient autrement entraîner leur perte.

On s'intéresse ici au point de vue de producteurs individuels, mais il y a évidemment des conséquences économiques plus importantes (par exemple les revenus et les emplois) qui peuvent avoir une incidence négative durable sur la prospérité de l'ensemble du secteur de l'agriculture. C'est pour cette raison que le CCH, au nom de ses membres, travaille pour s'assurer que les programmes de stabilisation demeurent accessibles aux horticulteurs du Canada et pour permettre à l'industrie de maintenir sa stabilité financière, sa durabilité et sa rentabilité.

En 2013, le programme Cultivons l'avenir 2 a apporté plusieurs changements à d'autres programmes, changements dont les effets ne sont pas encore tout à fait clairs. Cependant, il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral, dans le cadre de ses initiatives de réduction des coûts, a considérablement réduit le soutien direct aux producteurs.

Le déclin des inscriptions à Agri-stabilité est principalement dû à cette réduction. Les contributions à Agri-investissement ont aussi diminué parce que les contributions de contrepartie du gouvernement ont été réduites d'un tiers. Le programme Agri-protection semble être le seul à bénéficier d'une hausse du financement dans l'ensemble de l'industrie agricole. Cela dit, il est encore trop tôt pour déterminer les résultats exacts pour le secteur de l'horticulture. Cependant, le gouvernement est manifestement en voie de couper le soutien direct aux producteurs, soutien qui constitue souvent le seul recours des producteurs lorsqu'ils se trouvent dans des situations incontrôlables et potentiellement catastrophiques.

Conscient de ces problèmes et à l'approche des élections fédérales de 2015, le groupe de travail sur la gestion des risques de l'entreprise a amorcé avec le soutien du personnel du CCH la préparation de l'information nécessaire pour développer des politiques et des programmes de sensibilisation dans le but de soutenir les initiatives de sensibilisation et de rétablir l'aide qui était fournie avant le programme Cultivons l'avenir 2. Les premières rencontres avec la direction générale des programmes d'AAC se sont avérées relativement fructueuses. Nous comptons poursuivre nos efforts dans ce dossier et intensifier nos activités au printemps et à l'été 2015.



## Activités de relations externes et communications

À une époque où les communications sont instantanées et incessantes, le défi est de trouver un équilibre pour communiquer rapidement et efficacement.

Le CCH produit le magazine semestriel *Idées fraîches*, publie ponctuellement le bulletin *Horti-Concis* et envoie des avis aux membres ainsi que des courriels traitant d'un sujet en particulier. Le calendrier des activités mensuelles permet aux membres de se tenir au courant des activités et des principales réunions.

### Réunion estivale et visites du conseil d'administration du CCH

La réunion estivale et les visites du conseil d'administration ont eu lieu à Winnipeg et dans la région environnante, les 23 et 24 juillet 2014. Présentées par Keith Kuhl et Peak of the Market, les réunions et les visites se sont avérées productives et informatives, en plus d'offrir une occasion de mettre en valeur le secteur de l'horticulture du Manitoba. En marge de la réunion du conseil, les membres ont eu la chance de rencontrer l'équipe de direction de Peak of the Market et de visiter le centre de distribution et d'emballage ultramoderne.

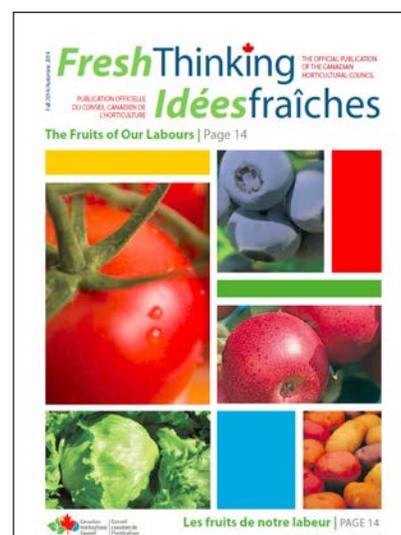
Bon nombre d'invités se sont joints au conseil pour la visite, y compris Bev Shipley (Lambton-Kent-Middlesex), le président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, ainsi que des représentants de Bayer CropScience, de CropLife Canada, de Financement agricole Canada, de John Deere Canada, de Peak of the Market et de Syngenta Canada. Tracy Sinners-Carnelley, Directrice, Recherche et promotion de la qualité pour la société Peak of the Market, a servi de guide pendant la visite.



*Bev Shipley, député de Lambton-Kent-Middlesex, à la ferme Mayfair Farms située à Portage La Prairie, au Manitoba*

Les invités ont visité les lieux suivants :

- Connery's Riverdale Farms (Portage La Prairie) : ferme familiale de plus de 263 hectares qui produit des asperges, du brocoli, des oignons verts, des fraises, des carottes et des oignons à cuire;
- Mayfair Farms (Portage La Prairie) : ferme détenue et exploitée par la famille Gif fin, qui produit des framboises et des légumes variés;





*Paul Thiel, vice-président, Innovation et Affaires publiques à Bayer CropScience inc., à la ferme Mayfair Farms située à Portage La Prairie, au Manitoba.*

---



*Peter Swetnam, Tracy Shinnery-Carnelley et Keith Kuhl à Connery's à la ferme Riverdale Farms de Portage La Prairie, au Manitoba.*

---



*Larry McIntosh, président et chef de la direction de Peak of the Market, présente le centre de distribution et d'emballage de Winnipeg.*

---

- Kroeker Farms Limited (Winkler) : environ 2 025 hectares de pommes de terre, d'oignons et de céréales, dont la moitié est irriguée; la ferme cultive à la fois des produits biologiques et des produits traditionnels;
- Southern Potato (Winkler) : ferme de 2 578 hectares détenue et exploitée par la famille de Keith Kuhl qui produit des pommes de terre, du blé, du canola, du maïs et des fèves de soja.

La journée s'est terminée avec un souper au barbecue offert par Keith Kuhl et sa famille à Winkler.

En 2015, la réunion estivale et les visites du conseil d'administration auront lieu en Ontario.

### Concours de photographie

Le CCH a organisé un concours en 2014 pour enrichir la banque de photographies qu'il utilise dans ses publications, ses présentations et son site Web.

Nous avons reçu des participations de partout au pays qui illustrent un vaste éventail de lieux et de cultures. La photo gagnante a été prise par David Bianchi de Georgetown, Ontario (dessous).

Elle sera publiée dans le numéro du printemps 2015 du magazine *Idées fraîches*.



---

## Collaboration et liens

Une collaboration et des liens avec des partenaires et intervenants de même optique sont essentiels à l'avancement des dossiers et à l'atteinte de résultats.

Les initiatives de collaboration avec des groupes tels que l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDF) et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC) sont bien connues des membres et volontiers reconnues par le gouvernement et par nos collègues de l'industrie des États-Unis.

Le CCH participe à plusieurs autres initiatives similaires, notamment en tant que l'un des membres fondateurs du partenariat Cultiver le Canada, un regroupement non officiel d'intervenants de la chaîne agroalimentaire dont le but est de promouvoir et de faire progresser l'innovation au Canada et de collaborer à des questions d'intérêt commun. Notre vision est de nous inscrire comme chef de file mondial de l'offre de nouveaux produits et de nouvelles solutions aux défis de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé, de l'énergie et de l'environnement qui touchent les consommateurs au Canada et partout dans le monde, de telle sorte que le public canadien récolte les avantages économiques, environnementaux et sociaux de la bioéconomie. La conférence annuelle Cultiver le Canada est devenue l'événement agricole le plus important au Canada.



Un autre exemple d'une coalition bénéfique mise sur pied pour répondre à un objectif commun est Partenaires dans l'innovation. Les partenaires représentent un groupe très diversifié d'organismes agricoles et de groupes de la chaîne de valeur de partout au Canada, notamment des représentants des producteurs de céréales, d'oléagineux, de légumineuses à grains, de fruits, de légumes, de pommes de terre et de plantes ornementales, des organisations de la chaîne de valeur dans le secteur de l'orge et de l'horticulture et des sélectionneurs de végétaux, distributeurs et marchands de semences.

Le groupe a été créé principalement, mais non exclusivement, pour apporter des changements indispensables à la législation sur la protection des obtentions végétales. Le projet de loi C-18, Loi sur la croissance du secteur agricole, a été déposé à la Chambre des communes et a franchi

l'étape de la première lecture le 9 décembre 2013.

Le projet de loi contenait des amendements importants à la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada afin qu'elle soit conforme à la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) de 1991. Le partenariat a permis de coordonner



<http://partnersininnovation.ca/fr/>



la publication de renseignements factuels et importants, les communications au ministre et aux députés, ainsi que des présentations importantes devant des comités permanents de la Chambre et du Sénat. En février 2015, le projet de loi C-18 recevait la sanction royale et la coalition Partenaires dans l'innovation a joué un rôle fondamental dans ce processus.

Au-delà de nos frontières, le CCH collabore étroitement avec son homologue américain, United Fresh.

Le président du CCH, Keith Kuhl, est membre du conseil des producteurs et expéditeurs, et le CCH participe à de nombreuses autres initiatives et comités de United Fresh.

Le CCH est membre de la Fédération internationale pour la codification des fruits et des légumes (International Federation for Produce Standards ou IFPS), qui se compose d'associations nationales d'agriculteurs de toute la planète. L'objectif à long terme de la fédération est d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du secteur des fruits et des légumes frais en élaborant, en mettant en œuvre et en gérant des normes internationales harmonisées.

Auparavant connue sous le nom d'International Federation for Produce Coding (IFPC), cette coalition d'associations de producteurs de fruits et de légumes, en tant que partenaires égaux, s'est formée en 2001 en vue de créer une norme mondiale pour l'utilisation des codes d'appel de prix (PLU) internationaux.

L'IFPS, comme on l'appelle aujourd'hui, s'est incorporée en 2006 au titre de la loi sur les sociétés de 1985 (en Angleterre et au pays de Galles). Son siège se situe au Royaume-Uni et le bureau du Secrétariat se trouve aux États-Unis. Le siège est dirigé par nos collègues du Consortium des fruits et légumes frais du Royaume-Uni et le bureau du Secrétariat est hébergé par la Produce Marketing Association (PMA).

L'objectif à long terme de l'IFPS est d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du secteur des fruits et des légumes frais en élaborant, en mettant en œuvre et en gérant des normes internationales harmonisées notamment :

- conjointement avec les intervenants, améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du secteur des fruits et des légumes frais en élaborant, en mettant en œuvre et en gérant des normes internationales harmonisées
- offrir une tribune pour les commentaires et discussions sur des questions touchant les normes internationales et leur incidence sur le secteur des fruits et légumes
- formuler des recommandations et proposer des solutions appropriées relativement aux normes internationales qui influent sur le secteur des fruits et légumes
- élaborer, mettre en œuvre et gérer une norme internationale pour les codes d'appel de prix (PLU)



Anne Fowlie représente le CCH au conseil d'administration de l'IFPS, qui se compose de quatre comités :

- Salubrité des aliments
- Identification des produits
- Gestion de l'information
- Communications

Bien que ces relations soient importantes, le plus important, ce sont nos membres. Toutes nos activités doivent s'assurer de leur bien-être et du développement du secteur à l'échelle nationale et internationale.



Canadian  
Horticultural  
Council

Conseil  
canadien de  
l'horticulture

2200 promenade Prince of Wales  
Ottawa, ON K2E6Z9  
T/T: 613.226.4880  
F/T: 613.226.4497  
**HortCouncil.ca**  
question@hortcouncil.ca

